



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 20 — 2007

Séance

du vendredi 21 décembre 2007

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Nathalie Barthoulot, présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Claude Montavon, Secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

18. Arrêté octroyant un crédit destiné à financer les surcoûts liés à la pose de traverses à trois files de rail sur le tronçon Glovelier–Delémont
12. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2008-2011
13. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2008

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Sorvilier.)

La présidente : Voilà, chers collègues, nous allons poursuivre notre ordre du jour. Comme je vous l'ai annoncé ce matin, nous traitons à présent le Département de l'Environnement et de l'Équipement mais uniquement le point no 18 de l'ordre du jour.

18. Arrêté octroyant un crédit destiné à financer les surcoûts liés à la pose de traverses à trois files de rail sur le tronçon Glovelier–Delémont

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 49 et 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu les articles premier et 4 de la loi du 26 octobre 1978 sur les entreprises de transports concessionnaires (RSJU 742.21),

arrête :

Article premier

Un crédit d'engagement de 570'000 francs est octroyé au Service des transports et de l'énergie.

Article 2

Il est destiné à indemniser les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) pour les surcoûts liés à la pose de traverses aptes à recevoir trois rails entre Bassecourt et Courfaivre et en gare de Courtételle.

Article 3

Le Gouvernement est compétent pour signer avec les CFF les conventions s'y rapportant.

Article 4

Ce montant est imputable au budget du Service des transports et de l'énergie, rubrique 470.564.03.

Article 4^{bis} (nouveau)

Proposition du groupe UDC :

Le présent arrêté est soumis au référendum obligatoire.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Présidente :
Nathalie Barthoulot

Le Secrétaire :
Jean-Claude Montavon

M. Ami Lièvre (PS), président de la commission de l'environnement et de l'équipement : Intervenir à la reprise est toujours périlleux !

Notre commission s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier cet objet qui intéresse, à l'évidence, une grande partie de nos concitoyens. En plus du message du Gouvernement du 6 novembre dernier, les commissaires ont reçu plusieurs documents complémentaires de la part du délégué aux transports, des CJ, dont la représentante, à l'instar de certains groupes, a été entendue par la commission, de l'ancien directeur des CJ mais aussi de la part des opposants au projet, en particulier du plus actif d'entre eux, en dehors de ce Parlement je tiens à le préciser; je veux parler de notre ancien collègue et ami Théo Voelke.

Les explications des uns et des autres ont finalement convaincu la commission, à l'unanimité de ses membres je tiens à le souligner, de l'importance et de la nécessité d'octroyer un crédit d'engagement de 570'000 francs au Service des transports et de l'énergie pour permettre la pose anticipée de traverses aptes à recevoir trois rails entre Bassecourt et Courfaivre de même qu'en gare de Courtételle.

Il est bien entendu qu'au sein de la commission comme ailleurs, c'est aussi l'enjeu principal lié à ce crédit qui a été discuté, soit celui de permettre, à terme, aux trains CJ La Chaux-de-Fonds–Glovelier de poursuivre leur trajet jusqu'à Delémont, objectif qui figure, rappelons-le, dans le programme de législation adopté il y a quelques mois.

Il est vrai que l'information venant de l'Office fédéral des transports, indiquant que les CJ ne pouvaient financer la pose des traverses il y a quelques mois seulement, et la décision des CFF d'engager les travaux dès l'année prochaine déjà n'ont pas permis d'obtenir un projet finalisé qui réglerait tous les détails, ce qui donne aux opposants l'occasion de mettre en évidence certaines lacunes. Il n'en reste pas moins qu'aux yeux de la commission, unanime toujours, saisir l'opportunité qui nous est faite de poser ces traverses maintenant, comme la nécessité de ce projet et son importance pour le développement de notre Canton, ne font aucun doute.

Dans ce contexte, la commission a été sensible à différents arguments techniques, financiers et politiques dont les principaux nous semblent être les suivants :

Les CFF vont renouveler, dès l'année prochaine et, ce, sur plusieurs années, la voie Delémont–Glovelier et donc y remplacer les traverses actuelles. Si l'on sait que cette opération ne se répétera pas avant des décennies en raison de la durée de vie de ces traverses, il nous a paru évident qu'il fallait saisir cette occasion pour demander aux CFF d'y placer des traverses permettant, à terme toujours, d'y adjoindre un troisième rail. Cette volonté d'agir maintenant est encore renforcée par le fait que leur pose, dans ce contexte, coûtera dix fois moins cher que s'il fallait l'exécuter plus tard, lorsqu'une décision serait prise sur le fond. Ceci d'autant plus que l'investissement à consentir n'est que de 1,6 millions, répartis sur dix ans, dont 570'000 francs en 2008, alors que 16 millions seraient nécessaires si nous tergiversions aujourd'hui.

Il convient également de préciser que le projet complet, à l'horizon 2020, est devisé à 18 millions seulement au lieu de 34 millions devisés par les CFF sans la pose anticipée des traverses trois rails, objet du présent arrêté. De plus, ces montants pourraient être pris en charge pour plus de la moitié par la Confédération et par les cantons de Berne et de Neuchâtel. Dans ces conditions, le coût total à la charge du canton du Jura ne serait plus, à cette échéance, que de 8 ou

9 millions. Nous savons bien sûr que ces coûts, en particulier ceux relatifs aux économies escomptées, sont contestés par les opposants au projet. Ils proviennent pourtant, selon les informations que nous avons reçues, des services des CFF, mandatés pour cette problématique.

Tous les spécialistes nous ont répété l'importance qu'il y avait pour des lignes régionales d'être raccordées à une gare principale et particulièrement à une capitale cantonale. Je vous renvoie notamment à cet effet au récent courrier des lecteurs de notre collègue Pascal Prince, autre spécialiste des questions ferroviaires. (*Rires.*)

La commission, sachant de surcroît que le canton du Jura est l'actionnaire principal des CJ, est naturellement très sensible à la pérennité du tronçon Glovelier–Saignelégier, le plus menacé car souvent remis en question. Nous comprenons en conséquence la volonté du Canton et de la direction des CJ de prolonger, à terme, la ligne jusqu'à Delémont et d'en augmenter ainsi la rentabilité sur tout son itinéraire, comme apparaît pertinente et attractive une liaison directe entre la Chaux-de-Fonds, les Franches-Montagnes et Delémont sans changement à Glovelier. Les autorités communales de La Chaux-de-Fonds ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, elles qui viennent d'adresser leurs vifs encouragements au directeur des CJ en insistant sur l'importance de connexions de ce type pour l'ensemble de l'Arc jurassien.

Il faut encore préciser qu'avec le troisième rail, le nombre de trains entre Delémont et Glovelier ne sera pas fondamentalement modifié puisqu'aujourd'hui déjà trois trains par heure circulent sur cette ligne, soit le RER Bâle–Porrentruy, le RE Bienne–Delle et un régional aux heures de pointe entre Delémont et Glovelier. Or, ce dernier train pourrait être avantageusement remplacé par un train CJ, qui pourrait en plus assurer la liaison directe entre les Franches-Montagnes et Delémont. Pour les relations vers Porrentruy, celles-ci se feraient alors à Courfaivre sur un train direct et rapide avec un transbordement quai à quai et un gain de temps d'environ quinze minutes entre Saignelégier et Porrentruy. Concernant la question de l'aménagement de la gare de Bassecourt, tant de fois évoqué, celui-ci est prévu dans le cadre de l'option d'extension de ZEB et n'a rien à voir avec la problématique du troisième rail. L'aménagement de Bassecourt serait financé à 100 % par la Confédération. De manière générale, il est trop tôt pour se faire une idée plus précise des horaires, ceux-ci devant encore évoluer dans les prochaines années pour une réalisation, rappelons-le, prévue en 2020.

La commission est enfin convaincue que, malgré ses imperfections probables, ce projet favorisera l'économie régionale, l'emploi et le tourisme. Il s'inscrit dans une politique de développement durable et il concrétisera la volonté exprimée par le Parlement à travers le plan directeur cantonal de transférer une part du transport individuel vers les transports publics, volonté qui se manifeste partout avec le début de prise en compte des problèmes de pollution et de réchauffement climatique par la classe politique.

Je vous demande en conséquence, chers collègues, au nom de la commission, d'accepter l'arrêté de 570'000 francs tel qu'il est libellé, en particulier l'article 5 qui prévoit son entrée en vigueur immédiate. Il est en effet impératif, pour le Gouvernement, de donner une réponse aux CFF avant le 31 décembre de cette année, ce qui exclut, du moins pour les députés favorables au projet, la possibilité d'ajouter un article introduisant un référendum obligatoire à cet arrêté.

Je profite de la tribune pour remercier enfin vivement, au nom de la commission, David Asséo, délégué aux transports, pour sa disponibilité sans faille dans ce projet.

Mme Irène Donzé Schneider (PLR) : Depuis plusieurs mois déjà, le groupe libéral-radical a débuté une réflexion sur le dossier qui nous occupe aujourd'hui mais, plus que cela, sur sa finalité. La vraie question que l'on devrait se poser n'est pas «Est-on prêt à dépenser un peu moins de deux millions de francs pour modifier les traverses ?» mais bien «Veut-on ou non d'un troisième rail entre Glovelier et Delémont ?».

Notre groupe, dans sa réflexion, regrette que le dossier n'ait pas été transmis dans son intégralité au Parlement. Le fractionnement, tel qu'il nous est imposé, ne nous permet pas de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Une majorité du groupe libéral-radical reste sceptique quant à la nécessité pour le Canton d'investir dans le troisième rail.

Les finances cantonales ne devraient pas se porter bien mieux en 2020 qu'aujourd'hui. Pourra-t-on alors se permettre de dépenser environ 20 millions pour faire circuler des trains où d'autres circulent déjà ? Permettez-nous d'en douter ! Plusieurs autres facteurs nous semblent discutables :

- Propriétaires des rails, les CFF seront-ils d'accord de partager la ligne avec un concurrent direct ?
- En ce qui concerne le partage des coûts entre les différents intervenants, les prévisions nous semblent bien optimistes : le canton de Berne n'est pas concerné directement, voudra-t-il s'impliquer ? Le canton de Neuchâtel, dont les finances sont dans le même triste état que les nôtres, pourra-t-il participer à hauteur de nos attentes ? Les CFF paieront-ils pour un concurrent ? La Confédération sera-t-elle d'accord d'investir ?
- Les CJ pourront-ils assumer les nouvelles charges d'exploitation liées à ce prolongement ? On parle de 420'000 francs dans le message, selon une étude datant de 2004. Ces chiffres seront-ils toujours valables ?
- L'investissement en matériel roulant pour les CJ reste élevé. On nous dit que certaines rames devront être remplacées vers 2016. Le nombre de rames actuel sera-t-il suffisant ou les CJ devront-ils faire plus que simplement renouveler son matériel ?

Certaines bases de calcul ou projections faites ne nous satisfont pas non plus même si nous sommes conscients que se projeter en 2020 appelle à ce type de pratiques :

- Qui dit que le S3 ne circulera plus dans le Jura dans quelques années ?
- Qui sait si certains croisements ne se feront pas à Glovelier ?
- Les pendulaires seront-ils si nombreux à prendre le train pour se rendre dans la vallée ou l'inverse ?
- Qu'en sera-t-il des liaisons vers Porrentruy ?
- Comparer Delémont, La Chaux-de-Fonds ou même Saignelégier à Zermatt n'est-il pas exagéré ?

Si des millions doivent être dépensés, la majorité de notre groupe penche vers une amélioration de la desserte actuelle des CJ plutôt qu'à l'ajout d'un troisième rail. Les temps de parcours entre la Chaux-de-Fonds et Glovelier pourraient être améliorés; la gare de Glovelier pourrait être modifiée afin que les CJ et les CFF arrivent côte à côte; etc.

A l'évocation de ces arguments, on nous rétorque que nous sommes contre le développement du rail, contre le développement économique des Franches-Montagnes, contre le tourisme, contre que sais-je encore... Je vous rassure, ce n'est pas le cas. Simplement, nous essayons d'analyser la situation en tenant compte également des autres besoins de notre Canton et surtout des finances à disposition. Investir un tel montant dans ce troisième rail aura certainement des répercussions importantes sur d'autres dossiers pour un bénéfice en retour qu'il est impossible de chiffrer.

Nous aurions souhaité que le peuple jurassien puisse se prononcer sur la concrétisation du troisième rail. Les délais imposés par les CFF ne nous le permettent, semble-t-il, pas.

Si ce crédit de 570'000 francs devait passer la rampe du Parlement aujourd'hui, nous demandons expressément au Gouvernement de réaliser l'étude complète du troisième rail durant l'année 2008 et d'organiser un scrutin populaire avant que le prochain crédit n'arrive sur la table du Parlement. De cette manière, si le peuple n'en veut pas, nous n'aurons gaspillé que 570'000 francs au lieu des 1,6 millions projetés. Une motion sera déposée ce jour si ce crédit est accepté. Dans ce sens, nous demandons également au Gouvernement de renseigner les CFF sur cette possibilité afin d'éviter d'éventuels coûts en 2010 si le peuple venait à refuser le troisième rail.

Je vous remercie pour votre attention et vous confirme donc qu'une majorité du groupe libéral-radical s'opposera au crédit proposé.

Mme Erica Hennequin (CS-POP+VERTS) : On doit décider aujourd'hui si on veut se laisser la possibilité d'avoir un troisième rail demain. C'est en fait la seule décision que nous avons à prendre aujourd'hui.

Le renouvellement des rails se fait tous les trente à quarante ans. Si on laisse passer cette occasion, on renonce au rattachement des CJ à Delémont pour les trente à quarante prochaines années.

Il y aura une modification totale des horaires d'ici dix à quinze ans dans le cadre du projet ZEB (horaire 2020). Ce bouleversement total est une nouvelle donne pour le troisième rail.

La pose de ce rail est l'objectif stratégique principal de la compagnie des CJ. Ceux-ci veulent conserver la ligne Saignelégier–Glovelier qui est menacée (faible taux démographique, aspect technique, etc.). La transformation en voie étroite lors de la création des CJ après la guerre n'a pas donné les résultats escomptés sur le nombre de personnes transportées.

En 1981, l'Office fédéral des transports propose de supprimer Glovelier–Saignelégier. C'est à ce moment-là que Pierre Paupe a eu l'idée de prolonger la ligne vers Delémont. Plusieurs variantes ont été étudiées. En 1985, les CFF ont signifié leur opposition formelle au troisième rail. Puis, le projet de construire une ligne le long de l'autoroute a été soumis au peuple en 1992, projet qui a été refusé. En 1997, l'Office fédéral des transports menace à nouveau la ligne Glovelier–Saignelégier. Un rapport de l'EPFZ a démontré que c'est une mauvaise stratégie. L'opposition des CFF est maintenant atténuée car, depuis, il y a eu la suppression du transport des marchandises et des voyageurs entre Delle et Belfort et moins de trafic pour la place d'armes.

Au niveau environnemental, le transport des déchets du Canton à CRIDOR à la Chaux-de-Fonds par le train remplace 1'000 camions par an.

Le troisième rail est aussi une garantie de la survie de la compagnie. Les Franches-Montagnes connaissent un fort développement tant en ce qui concerne la population que les postes de travail. Il y a donc un nouveau marché à conquérir en améliorant l'offre dès l'année prochaine. Actuellement, les CJ sont au bout de la chaîne : grandes lignes CFF, lignes régionales CFF puis les CJ. Leurs horaires dépendent des horaires dictés par les CFF aux deux étages inférieurs ou supérieurs. De plus, le système du réseau CJ est compliqué avec une forme en Y et trois nœuds de jonction : Glovelier, Tavannes et La Chaux-de-Fonds. Depuis décembre 2004, il y a un nœud de correspondances idéal au Noirmont. Cela a permis une amélioration des correspondances et des temps de parcours avec, à la clé, 15 % d'augmentation de la fréquentation. Concrétiser l'axe interrégional de l'Arc jurassien entre Delémont et La Chaux-de-Fonds permettra d'améliorer encore l'offre, les temps de parcours tout en supprimant des transbordements.

L'horizon 2020 est une échéance importante. Des discussions avec les CFF et les autres partenaires ont déjà eu lieu. De plus, le troisième rail permettra une desserte fine de la vallée de Delémont. Il sera donc important, et pas seulement pour les Franches-Montagnes. Il n'y a pas de garantie de conservation du RER après 2020 parce que cela dépendra aussi des autres cantons.

Le troisième rail permettra aussi une correspondance rapide vers Porrentruy – cela a déjà été dit – en prenant un direct en gare de Courfaivre. Actuellement, le RER fait huit arrêts en allant vers Bâle. Ce ne sera plus le cas avec le troisième rail qui permettra de prendre un ICN en gare de Delémont. Avec le nouveau concept ZEB, Delémont redeviendra une gare étoile avec croisement des trains venant de Bâle et de Bienne à la même heure. Le coût du troisième rail avait été estimé à 34 millions en 2004; avec la proposition qui est présentée ici, le coût sera seulement de 18 millions, soit 1,5 millions par kilomètre.

Les CJ représentent une entité économique non négligeable – ce sont 150 places de travail – et le projet de troisième rail permettrait de pérenniser l'entreprise.

C'est pourquoi le groupe CS-POP+VERTS vous demande de bien vouloir accepter ce crédit de 570'000 francs. En l'acceptant, nous donnons un signal fort à la future génération pour laquelle nous nous devons de tout mettre en œuvre afin qu'elle puisse évoluer avec un maximum d'atouts et, surtout, que nous ne lui fermions pas cette porte-là.

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : Nous avons écouté avec une extrême attention, je dirais quasiment religieuse, les arguments qui nous ont été présentés et nous espérons bien avoir l'argument-clé, l'argument massue qui nous ferait éventuellement changer d'avis. Il n'en a pas été et nous tenons à dire immédiatement, évidemment, pour les raisons qui vont suivre, que nous ne pouvons que nous opposer à ce projet.

C'est en sorte pour nous un gadget pour enfants gâtés ! (*Rires.*) C'est un gadget que nous ne pouvons pas accepter parce qu'il ne coûte pas 500'000 francs, 1,6 million mais plusieurs dizaines de millions. Lorsqu'on parle d'argent, naturellement, vous allez me dire : «Mais comparons ce qui est

comparable ! N'est-ce pas puisqu'avec la Transjurane nous dépensons des centaines de millions». C'est vrai, vous avez raison, c'est exact mais, là derrière, il y a le peuple. Le peuple a dit oui sans en connaître le tracé ni évidemment le coût total. Ici, le peuple, dans un premier temps, a refusé. Et l'on essaie, par saucissonnage, de ne pas faire appel au peuple. Nous estimons que cette pratique est tendancieuse. Et, voyez-vous, ce n'est pas la seule mais c'est l'une des raisons pour lesquelles nous allons refuser. Et, plus que cela, nous étudions maintenant le fait de déposer un recours à la Cour constitutionnelle pour voir si cette façon de procéder est adéquate.

D'autre part, Madame la Présidente, nous nous opposons à l'article 4 que nous demandons de modifier pour nous permettre, effectivement, de demander dès aujourd'hui à la population jurassienne de se prononcer par référendum. Sachez-le bien, si d'aventure nous échouions (*rires*), l'UDC, voyez-vous, a quelques défauts (*brouhaha*) et, parmi ceux-là, il y en a un, c'est la mémoire. Si nous ne pouvons pas aujourd'hui lancer le référendum, lorsqu'on devra se prononcer dans quelques années sur les dizaines de millions de francs, nous lancerons à ce moment-là le référendum.

Mme Maëlle Willemin (PDC) : Je parle bien ici au nom du groupe PDC. Je ne me suis donc pas trompée cette fois-ci !

Le projet de troisième rail CJ déchaîne les passions depuis quelque temps déjà avec de multiples articles, interviews et courriers des lecteurs dans la presse. Il est vrai que ce sujet est compliqué – les débats au sein du groupe PDC furent d'ailleurs à cette image – parce que nous n'avons pas toutes les cartes en main afin de nous déterminer avec certitude sur la faisabilité technique d'un projet de troisième rail. Néanmoins, ce projet, s'il devait se réaliser, est prévu aux horizons de 2020, et nous le savons, ce qui est valable aujourd'hui ne l'est pas forcément demain !

A partir de cette considération et afin d'opter pour la bonne décision concernant ce crédit de 570'000 francs, il faut prendre le moindre risque, ceci surtout en pensant aux générations futures ! Effectivement, personne ne peut affirmer que l'offre CFF que nous avons actuellement dans le Jura soit maintenue à l'avenir. D'ailleurs, l'offre ZEB 2020 est un projet approuvé au niveau fédéral qui prévoit que les ICN arriveront de Bâle et de Bienne en gare de Delémont aux alentours de l'heure pile et que les trains régionaux partiront en direction de Porrentruy vingt minutes après. Selon cet horaire, les correspondances ne seraient plus assurées pour les Jurassiennes et les Jurassiens qui souhaitent rejoindre leurs villages respectifs, ce qui n'est pas acceptable, vous en conviendrez. Dans ce cas-là, le projet de troisième rail prendrait tout son sens en devenant inévitable. Evidemment, ce n'est qu'un projet et nous pouvons faire confiance à notre délégué aux transports, M. David Asséo, il fera des pieds et des mains pour que cette offre ZEB 2020 soit refusée au profit d'un autre projet, l'offre Jura ZEB 2020 où il est également possible d'intégrer un train CJ sans pour autant surcharger la ligne. Cependant, au final, cette décision sera du ressort de l'Assemblée fédérale. C'est la raison pour laquelle nous devons rester vigilants.

De plus, nous savons que la ligne actuelle des CJ Glovelier–Saignelégier est fréquemment remise en cause suite à son taux de couverture qui peine à dépasser les 20 % souhaités par la Confédération. Ainsi, relier les CJ à Delémont

prendrait tout son sens en augmentant ainsi le taux de couverture de la ligne, qui serait par conséquent garantie. Le fait que les CJ soient reliés à Delémont, qui est une gare d'une certaine importance, aurait encore un autre avantage, celui de permettre aux Chemins de fer du Jura de proposer des horaires satisfaisants pour leurs voyageurs avec plus de facilités et de flexibilités.

Finalement, il faut remettre les choses dans leur contexte. L'objet soumis à notre appréciation aujourd'hui n'est pas une décision définitive sur le projet de troisième rail. Nous devons nous prononcer sur un crédit de 570'000 francs qui doit permettre au Canton de payer le surcoût des traverses permettant d'accueillir un éventuel troisième rail aux horizons de 2020. En effet, dans un premier temps, il s'agit de profiter du renouvellement par les CFF de la voie entre Bassecourt et Courfaivre et en gare de Courtételle sachant qu'ils prennent en charge les travaux.

Dans l'hypothèse où ce crédit serait refusé, alors nous enterrerions l'idée d'un troisième rail pour un demi-siècle en espérant qu'il ne se révèle pas absolument nécessaire dans les vingt prochaines années car cela entraînerait des surcoûts de 16 millions et les politiciens d'aujourd'hui que nous sommes passerions alors pour des ploucs !

Au vu de ce qui précède, le groupe PDC reste tout de même quelque peu partagé. Néanmoins, à sa majorité, il acceptera ce crédit afin de ne pas pénaliser les générations futures et d'assurer la pérennité d'une entreprise jurassienne. Nous pensons également que ce projet s'inscrit dans une politique de développement durable et qu'il favorisera le tourisme ainsi que l'économie de notre région. Osons ce pari sur l'avenir !

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe : La plupart des arguments, du point de vue des détails techniques ou temporels, ayant été donnés, je vais me borner – pour vous présenter un projet que le groupe chrétien-social indépendant soutient à l'unanimité – à cadrer la problématique à deux niveaux. J'y vois d'abord une problématique purement cantonale, puis une problématique suisse, fédérale, avec une finalité, le maintien d'un réseau de chemins de fer ou non dans son ensemble et au service d'une population donnée.

Allons-y pour le Canton. Au niveau cantonal, la Constitution (à laquelle certains pensent recourir) doit garantir les possibilités de transports publics pour l'ensemble des habitants. C'est une première donnée à laquelle concourt le réseau CJ, qu'il faut cesser de considérer comme un chemin de fer qu'on veut soutenir ou ne pas soutenir. Le réseau des Chemins de fer du Jura fait partie d'un ensemble de transports qui doit desservir une population qui en a largement besoin, notamment les gens les plus jeunes mais aussi les plus âgés.

Deuxièmement, nous devons considérer au plan cantonal que nous avons notre rôle à jouer au plan de l'Arc jurassien. Le réseau des CJ qu'on vous demande d'accrocher de manière définitive à une gare centralisée, à l'une des treize gares dénommées comme importantes en Suisse, doit jouer son rôle pour que l'Arc jurassien ne soit pas une région isolée. La rapidité entre La Chaux-de-Fonds et Bâle en sera améliorée – même si ce n'est pas dans des proportions folles – pour que cela vaille la peine.

Nous devons aussi considérer le transport des marchandises. Le réseau des Chemins de fer du Jura contribue à maintenir des transports, notamment au niveau des déchets, d'une manière propre, inscrite dans le développement durable, auquel vous êtes tous attachés à recourir lorsqu'il s'agit de définir nos plans sur le futur.

Formation. Tout le monde souhaite, dans le Canton – surtout avec les menaces pesantes de nos voisins neuchâtelois d'augmenter les participations jurassiennes aux écoles – ramener dans la mesure du possible les gens en formation dans le Jura, soit vers Delémont, soit vers Porrentruy. Vous savez que les gens en formation sont considérés, au point de vue de la technique des transports, comme des captifs, c'est-à-dire des gens qui ne peuvent pas se déplacer autrement que par les transports publics. Si l'on veut vraiment, en cas de forte augmentation des coûts de formation scolaire ou d'écologie, amener un certain pourcentage des Francs-Montagnards en direction du Jura pour essayer de leur éviter d'aller à La Chaux-de-Fonds où les choses pourraient coûter plus cher, je crois que c'est avec des transports publics performants que nous y arriverons.

Une autre petite portion – moins importante peut-être mais tout de même à considérer vu qu'on essaie d'échapper à la dépendance qu'on a par rapport aux énergies fossiles – le chemin de fer du Jura de La Chaux-de-Fonds à Delémont est un parallèle non négligeable, surtout si l'on pense au TransRun que les Neuchâtelois vont installer de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds pour établir un système électrique de transport parallèle à la voie du pied du Jura au cas où des accidents ou des incidents devraient bloquer pendant un certain temps cette voie de transport.

Vous le voyez, au point de vue cantonal, on a vraiment besoin de ce réseau et il faut en revenir à la finalité dont je vous ai parlé : le maintien des réseaux des CJ, comme je vais le développer après dans l'aspect fédéral de la question, c'est de l'accrocher à Delémont. On ne peut pas dire qu'on va améliorer la rapidité soit avec le RER, soit avec d'autres moyens, pour garder une pérennité des CJ si l'on n'accroche pas ce réseau à une gare principale, là où circulent les trains directs. La pérennité des CJ, ce n'est pas à proprement dit que l'ensemble du réseau. On sait que si l'on ne parvenait pas à accrocher ce réseau à Delémont, la voie Saignelégier–Glovelier serait menacée (on le dit souvent) mais même la ligne Saignelégier–Le Noirmont : on couperait l'une des branches de ce Y en disant que les CJ ont une utilité pour passer du Jura bernois aux Franches-Montagnes, puis à La Chaux-de-Fonds mais qu'on pourrait effacer le reste de la ligne. Et, là, c'est vous dire qu'on couperait franchement la branche forte du chemin de fer puisqu'une proportion importante de passagers sont transportés quotidiennement du Noirmont à Saignelégier et vice-versa.

Voilà pour l'aspect cantonal. Donc, j'aimerais que vous reteniez cette problématique de garantir à chacun un moyen de transport propre, inscrit dans le développement durable et qu'un canton doit à l'ensemble de sa population, une rapidité accrue de La Chaux-de-Fonds à Delémont via Saignelégier. Et encore, puisqu'on lit que, dans les trois axes importants de la politique régionale du canton du Jura, on accorde une importance au tourisme, on ne peut quand même pas négliger l'importance touristique qu'a ce réseau des CJ dans l'ensemble de l'Arc jurassien. On sait très bien que, de Bâle, de Zurich ou même d'ailleurs, on accèdera plus facilement aux Montagnes neuchâteloises, aux Franches-Mon-

tagnes, en ayant quelque chose de beaucoup plus confortable.

J'en viens au deuxième volet (en vous priant de me gratifier encore un petit peu de votre patience) au plan fédéral. Si, au plan cantonal, on doit agir de manière identitaire en reconnaissant les intérêts de la région et de sa population, au plan fédéral, c'est la volonté. Il faut travailler avec volonté, avec volontarisme et nous imposer. Les projets qui ont été déposés devant les Chambres fédérales ces dix dernières années allaient dans une logique contraire à celle que nous souhaitons voir appliquer au plan cantonal. Le projet ZEB, de même que la deuxième ou la troisième réforme des Chemins de fer, prévoyaient d'une part, pour les réformes, de scinder l'ensemble des chemins de fer en Suisse entre un réseau principal et un réseau secondaire, ce dernier étant simplement laissé aux bons soins des cantons. Vous savez bien ce que cela signifie et ce que peuvent coûter une infrastructure et une exploitation de chemin de fer pour vous dire que si on la laisse aux seuls soins des trois cantons commanditaires que sont le Jura pour la grande part, Berne et Neuchâtel pour les plus petites, nous ne tiendrions pas le coup. Il faut savoir ce que c'est. Donc, pour échapper à cette tendance de nous mettre en réseau secondaire, il faut accrocher les CJ à Delémont. C'est inéluctable.

Deuxièmement, regardez un peu les dépenses qui sont concédées dans les transports publics et les chemins de fer en Suisse. Des dépenses pharaoniques pour franchir les Alpes. On rallonge, on rallonge sans cesse. A tel point qu'on ne voit plus qu'on engage aussi des dépenses par dizaines et centaines de millions pour améliorer les gares centrales de Zurich, de Genève, de Neuchâtel. Regardez ces beaux projets architecturaux. Moi qui adore l'architecture moderne, je me fais plaisir de voir tout ce qu'on prévoit mais quand je vois qu'il faudra utiliser de l'argent qu'on va nous refuser à nous si nous ne montrons pas notre volonté d'agir, je commence à m'inquiéter. Alors, en face de la Confédération, il faut absolument que nous montrions, nous Parlement jurassien, qu'on veut aller de l'avant, effacer de la mémoire des choses vieilles de quinze ans parce qu'elles étaient inscrites dans une comparaison tout à fait différente que ce qu'on vous propose aujourd'hui, effacer le fait de croire qu'on sauve des lignes qui font joujou mais affirmer qu'on a une volonté de transporter des gens, de développer une région et de l'inscrire comme une région forte dans une Confédération vivante.

Alors, je vous prie, Mesdames et Messieurs, cette fois-ci, hors de toute considération politique, hors de toute considération technique car, à la lecture des rapports qu'on vous a montrés, que vous avez pu voir, suite aux lectures des tribunes de gens qui s'interrogent, qui sont inquiets, il faut cette fois-ci prendre le taureau par les cornes, voir dans quelle situation nous posons notre République et de quelle manière on veut envisager l'avenir. Alors, je vous en conjure, faites un grand geste aujourd'hui et acceptez cette dépense. Quand on veut parler aux jeunes, à savoir s'ils voteront à 16 ou à 18 ans, je crois qu'il faut savoir quel pays on va leur offrir plus tard. Je vous en prie, je vous remercie de votre attention et j'espère que nous passerons le cap.

M. Yves-Alain Fleury (PDC) : J'aimerais commencer par faire un clin d'œil à ma collègue de parti Maëlle Willemin : malheureusement, je fais partie des ploucs qu'elle a cités ! (*Rires.*)

En préambule et suite aux divers articles de presse, je souhaite préciser que je me suis exprimé dans le journal en mon nom personnel uniquement. En revanche, ce que j'ai affirmé dans le courrier des lecteurs a été confirmé par la suite, c'est-à-dire que les CFF ont rendu attentif le canton du Jura qu'il sera difficile d'insérer des trains supplémentaires entre Delémont et Glovelier, que d'importants problèmes techniques seront à résoudre et que tous les coûts engendrés par ce projet seront à la charge du Canton.

Il y a sept mois, le 23 mai 2007, je réagissais par une question orale, un peu longue il est vrai, à un article de presse où le ministre de l'Environnement et de l'Équipement parlait du troisième rail et où il demandait au Parlement de prendre ses responsabilités. A cette époque, le Parlement n'était pourtant pas encore nanti du projet. Le message du Gouvernement est parvenu aux députés le 9 novembre seulement, soit six mois plus tard, malgré l'urgence du dossier, et un mois avant la décision du Parlement !

Comme expliqué précédemment, des complications techniques surgiront :

- La pose d'aiguillages adaptés à un troisième rail tout en gardant la même vitesse de passage qu'aujourd'hui.
- 9,2 millions pour l'adaptation de quatre rames bicourant; quatre rames suffiront-elles ?
- 20 cm de différence de hauteur entre les quais CJ et CFF; petite précision : l'entrée en vigueur de la loi sur les handicapés est prévue en 2023;
- le décalage des convois CJ par rapport à l'axe de la voie oblige les utilisateurs à descendre toujours du même côté; faudra-t-il construire des sous-voies supplémentaires ?
- est-ce que les traverses adaptées au troisième rail le seront toujours dans douze ans ?
- les différents coûts d'entretien, bourrage et meulage mécanique, seront plus importants; qui payera la différence ?

Toutes ces questions et ces problèmes pour expliquer que les 18 millions mentionnés dans le message prendront des proportions nettement supérieures dans dix ans quand l'étude de détail d'un troisième rail se fera.

La Confédération propose, dans le projet «ZEB Erweiterungsoption», de supprimer le S3. Nous avons dépensé et nous dépenserons encore plusieurs millions dans l'adaptation des gares pour le RER bâlois. Le Gouvernement est-il prêt à faire une croix sur le S3 pour favoriser les CJ dans la Vallée ? Il y a pourtant d'autres solutions, le croisement à Glovelier par exemple. En 2003, le Canton avait négocié en quelques semaines l'arrivée du S3 jusqu'à Porrentruy. Il ne faut pas nous faire croire que, pour 2020, il ne sera pas possible d'obtenir un croisement des trains à Glovelier qui est l'endroit logique pour le transbordement entre les trains CJ et CFF. La place de la gare de Glovelier sera transformée, elle devrait devenir la porte d'entrée pour les Franches-Montagnes.

Concernant le subventionnement fédéral, la Confédération n'a de relâche que de diminuer au maximum le financement, le subventionnement fédéral pour les transports régionaux. Alors, tous les frais pour ce troisième rail, qui concernent les transports régionaux, seront de toute façon à la charge du Canton et des cantons (Neuchâtel s'il participe).

Nous avons deux possibilités :

- La première est d'accepter cet arrêté et de donner ainsi un signe favorable pour ce projet de troisième rail. Les CJ dépenseront de l'énergie pour trouver les solutions techniques. Le Canton sera toujours en porte-à-faux dans les négociations avec les CFF entre un croisement à Glovelier et le troisième rail. Les CFF ne sauront pas comment développer la ligne Delémont–Porrentruy–Belfort avec ce paramètre supplémentaire qu'est le troisième rail. Les demandes successives de crédits feront figure de fil rouge pour notre Parlement avec, chaque fois, le risque d'être refusé. Un jour, il faudra décider sur la base d'un projet revu fortement à la hausse. Il y a fort à parier que le peuple jurassien ne suivra pas le Gouvernement et le Parlement sur cette voie car l'investissement à consentir sera disproportionné par rapport au gain effectif.
- Le deuxième choix est de refuser l'entrée en matière sur cet arrêté. Cela permettrait de simplifier la situation. Le Canton et les CJ auraient alors tout loisir de défendre des positions pragmatiques.

Je vous propose donc de refuser l'entrée en matière pour toutes les raisons mentionnées plus haut. Je profite de l'occasion pour remercier Théo Voelke pour son énorme travail de recherche et d'étude et pour son soutien sans faille.

Il y a juste une année, Monsieur le conseiller fédéral Leuenberger inaugurerait avec faste la réhabilitation de la ligne Boncourt–Delle, longue de deux kilomètres. Non sans humour, il signalait que, l'année précédente, il était venu dans le Jura pour inaugurer deux tronçons d'autoroute d'environ deux kilomètres chacun et se demandait quelle serait la prochaine inauguration dans le canton du Jura. Si le projet du troisième rail est accepté, M. Leuenberger, qui a déjà inauguré des centaines d'ouvrages d'art, ne sera pas déçu ! Vous aurez le plaisir, Monsieur le Ministre, de l'inviter à l'inauguration d'une œuvre d'art, soit la mise en service des trois premiers kilomètres de traverses spéciales adaptées au troisième rail entre Delémont et Glovelier ! Par définition, une œuvre d'art n'a aucune utilité pratique mais elle réjouit le cœur de l'homme et élève son âme. Monsieur le Ministre, je me suis permis ces dernières phrases car je suis lucide. Je sais que la majorité du Parlement ne me suivra pas et soutiendra cet arrêté cher à votre cœur.

M. André Burri (PDC) : D'abord quelques considérations actuelles et puis ensuite un peu de rêveries si vous me permettez. On est dans l'entrée en matière, on parle de 2020 et je me permets de voir un peu plus loin.

D'une manière assez pragmatique, les CJ, c'est notre entreprise de transport cantonale. Il y a lieu de les favoriser. Vous avez également le motif du transport public qui, ces dernières années, a toujours plus de succès, y compris dans le Jura. Vous avez vu les transports de nuit où on est à 350-400 personnes chaque samedi et chaque vendredi. Donc, de plus en plus de monde utilise les transports publics. Vous avez vu l'évolution de la ligne entre Delémont et Porrentruy avec le nouveau matériel, avec un meilleur horaire. Vous avez vu la ville de Delémont qui, en dix ans, a passé de 300'000 francs d'investissements pour les transports publics à 900'000 francs, avec une cadence à vingt minutes de 06h00 à 20h00 sur la ligne de l'hôpital. Et je pense que cela va continuer ainsi.

Maintenant, les CJ, il faut les favoriser, et pas uniquement sur cette ligne. Je pense qu'à l'avenir les CJ peuvent rouler également entre Delémont et Porrentruy. Vous avez vu que le canton de Berne a été courageux, qu'entre Moutier et Tavannes, ce ne sont plus les CFF qui roulent, c'est le BLS. Rien n'empêche les CJ, suite à un appel d'offres, suite à un accord, à une convention qui se ferait avec le canton du Jura, de rouler sur Porrentruy, de rouler sur Belfort. Je crois qu'il faut voir grand. On a là notre propre entreprise.

Maintenant, on parle de 2020. Oui, je vais être un peu rêveur et puis, je suis désolé, cela va peut-être vous embêter mais, à partir de 2020, les choses auront, je pense, beaucoup changé. Le prix de l'essence sera peut-être à 10 francs le litre. Les mentalités aussi auront changé et l'on prendra beaucoup plus le transport public. Peut-être qu'à partir de 2020, il n'y aura plus personne qui construira sa maison à plus de 800 mètres de la ligne de chemin de fer. Peut-être qu'entre Delémont et Glovelier, toutes les maisons se construiront près de la ligne de chemin de fer. Ensuite, les communes fusionneront : de Glovelier à Delémont, cela va fusionner. On fera des quartiers sans voiture, ce qui plaira beaucoup à nos amis Zurichois, à nos amis Bâlois qui viendront habiter le canton du Jura parce que s'ils auront encore les moyens de venir en voiture ou s'ils auront ces premières voitures à hydrogène, ils sortiront de l'autoroute, ils parqueront à l'extérieur de ces quartiers sans voiture, ils iront à pied chez eux; et puis ensuite, que feront-ils ? Et bien, ils prendront la ligne urbaine entre Glovelier et Delémont parce que tous ces villages auront fusionné. Cela ne s'appellera pas Delémont, cela ne s'appellera pas Glovelier, cela ne s'appellera pas Bassecour : c'est la vallée de la Sorne, cela s'appellera Sornepolis. (*Rires.*) Et, dans Sornepolis, vous aurez un transport urbain. Les CJ seront là : aux minutes 2, 22 et 42, vous aurez ce tram-train qui roulera. Et, évidemment, l'Ajoie se sera inspirée de Sornepolis et elle aura créé Dinopolis. (*Rires.*) Et les Franches-Montagnes se seront inspirés de cela et, avec La Chaux-de-Fonds, ils auront créé Equipolis, etc., etc.

Donc, c'est un projet d'avenir et je vous demande de voter oui aux transports publics. Merci de votre attention.

M. Ami Lièvre (PS), président de la commission : Je voudrais revenir rapidement sur les problèmes évoqués par les opposants et qui ont été essentiellement techniques, tant par Madame Donzé que par Monsieur Fleury. Et bien, je constate qu'ils sont pour la plupart de la responsabilité des CJ et ces derniers nous disent qu'ils peuvent les maîtriser. Moi, je suis plutôt enclin à leur faire confiance dans cette problématique.

Pour ce qui concerne les croisements des trains à Glovelier – c'est l'une des questions-clés semble-t-il – qui serait la solution idéale à l'alternative au troisième rail, je crois savoir que le Canton demande depuis de nombreuses années aux CFF de lui proposer des circulations de trains croisant à Glovelier. La réponse des CFF jusqu'à aujourd'hui – mais évidemment tout peut changer – a toujours été la même : impossible. Il faut imaginer que le système des circulations entre Delémont et Porrentruy s'étend jusqu'à Delle, bientôt jusqu'à Belfort, Bâle, Bienne et que, dans ces conditions, le système est très complexe car dépendant de points de croisements existants. Dans ces conditions, les correspondances à Glovelier dépendent peu de la bonne volonté des CJ et du Canton. Il s'agit surtout de conditions imposées aux CJ. Donc, ne nous laissons pas imposer des conditions.

Quant à l'argumentation de Monsieur Rottet, que j'ai relevée également, elle concerne essentiellement la volonté populaire, comme je l'ai compris, le peuple ne pouvant s'exprimer. Le peuple s'est prononcé en 1992 mais sur un tout autre projet, Monsieur Rottet, qui n'avait rien à voir avec celui-ci. Je crois même savoir qu'on prenait, à cette époque-là, des terres agricoles qui étaient probablement, comme toujours, les plus importantes du Canton et que c'étaient notamment ces milieux-là qui s'étaient opposés (et d'autres bien sûr). Ce qu'on propose aujourd'hui, c'est de prendre une décision qui doit être urgente pour l'avenir des transports publics dans ce Canton. C'est cela qu'il faut faire. L'UDC fera ce qu'elle croit bon pour le Canton par la suite, avec des référendums, des initiatives, ce que vous voudrez mais je crois que, pour l'instant, l'engagement pour l'avenir est celui de ce crédit de 570'000 francs.

Et je vous demande vraiment d'y souscrire tout de suite, maintenant, massivement. Et j'avais oublié de le dire mais je le répète puisque j'ai la parole, le groupe socialiste acceptera naturellement ce crédit de manière unanime.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Beaucoup de choses ont été dites à propos de ce dossier. Il est réjouissant de constater que la chose publique passionne encore notre région et que le débat est bien vivant.

Il est aussi à relever que les arguments techniques entendus ici ou là, importants évidemment pour fonder toute décision, n'ont pas toujours clarifié les bases du débat. C'est pourquoi il paraît important au Gouvernement – Monsieur le député Fleury, je m'exprime ici au nom du Gouvernement, je ne suis pas seul porteur du dossier – de préserver l'avenir et de ne pas fermer la porte pour presque un demi-siècle à la réalisation d'un troisième rail. C'est là la motivation principale du Gouvernement. Ne pas profiter du renouvellement intégral de la voie par les CFF pour poser des traverses aptes à recevoir un troisième rail conduirait à s'interdire, pour les cinquante prochaines années (durée de vie de la nouvelle voie qui sera posée par les CFF), un troisième rail ou de laisser une ardoise supplémentaire de plusieurs millions de francs (une quinzaine environ) à vos, à nos successeurs.

Comme cela a été dit, les CFF vont arracher et renouveler la voie entre Glovelier et Delémont et, ce, dès 2008 et par étapes sur environ dix ans. Un tel renouvellement n'avait lieu que tous les trente à quarante ans, maintenant, cela se fait tous les quarante à cinquante ans. Il s'agit donc d'une occasion qui ne se reproduira pas avant 2050 environ.

Sur ce dossier, la volonté du Gouvernement a été de jouer la transparence. C'est pourquoi nous avons estimé et présenté dans le message les coûts attendus pour les autres tronçons de la ligne et, ce, pour des travaux qui se dérouleront lors de la prochaine décennie. Ces estimations doivent être prises comme telles. Les discussions et les expertises conduites en collaboration avec les CFF (je le souligne) tendent à confirmer ces estimations.

Même s'il ne s'agit que d'un crédit de précaution afin de sauvegarder l'avenir, le Gouvernement, avant de prendre sa décision et de vous transmettre son message, a posé et s'est posé beaucoup de questions. En particulier, il a souhaité connaître l'économie résultant de cet investissement de précaution ainsi que savoir si la ligne était en mesure d'accueillir ce projet. Les réponses ont été très complètes et convaincantes et, ce, dans un temps très court et avec un degré de détails allant bien souvent au-delà de ce qui est

exigible pour un projet équivalant à une pré-étude. Ces réponses sont synthétisées dans le message ainsi que dans le rapport annexé à ce dernier. Je souhaite prioritairement revenir sur quelques points-clés ou quelques objections entendues.

J'aimerais souligner qu'actuellement déjà trois trains circulent par heure, dont un à son terminus à Glovelier. On peut très bien imaginer que ce train puisse continuer en direction de Saignelégier–La Chaux-de-Fonds. Il ne s'agit donc pas de rajouter des trains pour des trains mais de combiner intelligemment les fonctions avec un train pouvant à la fois assurer une desserte fine de la vallée de Delémont et en même temps des connexions sans changement entre la capitale cantonale, le Haut-Plateau et La Chaux-de-Fonds.

Je me dois d'attirer l'attention du Parlement sur le fait qu'en matière de capacité, les problèmes principaux ont été créés par les CFF eux-mêmes en supprimant les points de croisements de Bassecourt et de Courtételle et en réduisant les possibilités en gare de Delémont et, ce, il y a peu d'années.

La question des passages à niveau a été évoquée. Même si l'on peut relever que l'A16 est une bonne réponse à cette objection et que l'utilisation du train doit être encouragée, il a été décidé d'interpeller les CFF pour examiner ensemble si des améliorations pouvaient être introduites et, ce, déjà à court terme. Il s'agit d'un domaine délicat car la sécurité est en jeu mais cette problématique n'a rien à voir avec celle du troisième rail puisqu'il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de trains au-delà de trois par heure.

Même si le crédit demandé ne concerne que la pose de traverses trois rails et non pas la réalisation même du projet permettant la circulation des trains CJ de Glovelier à Delémont, nous avons demandé une évaluation des horaires montrant si ces trains pouvaient s'insérer sur la ligne. Le résultat est positif. A ce sujet, il est fondamental de comprendre que l'hypothèse d'un troisième rail doit se comprendre en fonction de la situation d'après 2020 et non celle d'aujourd'hui et, là, je me dois de déclarer très clairement les éléments suivants : les structures horaires de référence sont celles de la Confédération et des CFF; ce sont des éléments officiels. Deux hypothèses ont été considérées :

- La première est celle du projet ZEB dit de base. C'est une catastrophe pour le canton du Jura avec, par exemple, un croisement des ICN à Delémont mais sans arrivée de trains régionaux en provenance de Porrentruy au moment du croisement des trains grandes lignes. Mais c'est là, je le répète, l'état de ce qu'a transmis le Conseil fédéral, le 17 octobre dernier, aux Chambres fédérales.
- La deuxième hypothèse est basée sur le schéma élaboré par les CFF concernant le projet ZEB avec les options d'extension. Sans être la panacée, cette variante du projet ZEB est nettement meilleure et est soutenue par les cantons. Dans cette variante (élaborée par les CFF, je le redis), les trains se croisent à Bassecourt et non malheureusement à Glovelier. Le coût de ce croisement est à 100 % à charge du projet ZEB et n'est pas provoqué par le projet de troisième rail. Il est inscrit dans l'option d'extension décrite dans le message du Conseil fédéral pour une somme de l'ordre de 15 à 20 millions de francs. Je renvoie ceux et celles qui douteraient encore à la page 7338 de la Feuille fédérale (vous pourrez la trouver sur le site internet).

Il est clair qu'il s'agit d'hypothèses mais elles ont l'avantage d'être basées sur des éléments officiels fournis par la Confédération et les CFF. Il est évident que la situation va encore évoluer mais pouvoir aujourd'hui décréter que les trains vont se croiser à Glovelier (comme cela a été écrit) est trompeur. Un des schémas distribués par des opposants à ce projet montre que les trains pourraient se croiser à Glovelier et donc rendre inutile la prolongation des trains CJ jusqu'à Delémont et, par la même occasion, faire économiser à la Confédération les coûts de transformation de la gare de Bassecourt. Malheureusement, cette solution (qui n'est pas validée par les CFF) implique que les trains ratent leur correspondance à Bienne et qu'ils se croisent à Courchavon (gare à une seule voie). A vouloir résoudre un problème à un endroit, on en crée deux ailleurs !

En matière d'horaires, il ne s'agit pas de vouloir habiller Paul en déshabillant Pierre. Il ne s'agira pas de sacrifier les relations avec l'Ajoie, par exemple pour favoriser les Franches-Montagnes, ou l'inverse. Il s'agira de combiner intelligemment les possibilités en fonction des structures horaires qui se fixeront en 2020 et après. Le fait que le canton du Jura soit commanditaire de l'offre et traite de manière équivalente les trains CFF ou CJ est garant de la recherche, sous les contraintes données par le niveau national, de solutions équilibrées et équitables.

J'aimerais revenir sur la problématique de la répartition des coûts. Pour cela, il faut distinguer deux choses :

- Tout d'abord ce qui fait réellement l'objet de l'arrêté soumis à votre décision aujourd'hui, à savoir l'équipement préventif par des traverses adaptées du tronçon Bassecourt-Courfaivre et de la gare de Courtételle. Pour des raisons légales, contrairement à ce qui était prévu au moment des premières tractations, il n'est pas possible pour les CJ, dans le cadre du neuvième crédit-cadre Confédération-cantons-CJ, de prendre en charge les coûts sur ce tronçon appartenant aux CFF. Par contre, le canton de Neuchâtel, qui est favorable au projet de troisième rail, a accepté récemment de contribuer aux coûts d'équipement des traverses pour cette phase, pour une somme de 31'000 francs, conformément à ce qui aurait été sa part si cet objet avait été admis au sein du neuvième crédit-cadre liant la Confédération, les CJ et les cantons. Cette contribution viendra en déduction au moment du décompte final.
- Concernant la réalisation proprement dite du troisième rail, donc pas avant dix ans ou plus, le coût est estimé à 18 millions de francs. Il est évident qu'il sera engagé le moment venu, entre 2010 et 2015 environ, des négociations avec la Confédération et les autres cantons concernés afin de faire inscrire les sommes nécessaires à un futur contrat de prestations CFF-Confédération. En effet, l'infrastructure appartenant aux CFF, l'investissement leur incombera par l'intermédiaire des contributions de la Confédération et de tiers, dont les cantons. Il n'est évidemment pas possible de donner des résultats de négociations avant même que celles-ci ne commencent et, surtout, hors contexte, mais on peut raisonnablement viser une contribution de la Confédération et des autres cantons pouvant couvrir 50 % du coût total, ce qui laisserait donc une somme de l'ordre de 9 millions de francs à charge du Canton. Evidemment, le résultat de ces négociations aura une influence décisive sur la réalisation même de cet ouvrage.

Il a été entendu à plusieurs reprises, également à cette tribune, que les choix démocratiques n'étaient pas respectés. Bien au contraire, le Gouvernement respecte au pied de la lettre – nous avons fait vérifier cet élément par nos juristes – la loi et les compétences des différentes instances. Il faudrait une dépense supérieure à 3,5 millions de francs pour déclencher la possibilité du référendum facultatif et 35 millions pour le référendum obligatoire. Or, dans le cas de cet arrêté, c'est un crédit de 570'000 francs qui est demandé. Et même si l'on prenait en compte les 1,6 million de francs évalués sur les dix prochaines années, on serait encore très loin du compte pour le référendum facultatif. Par contre, et je me dois de le souligner avec force, si aujourd'hui votre Parlement (comme il en a le droit) introduisait la clause du référendum facultatif dans cet arrêté – il semble que cette proposition sera faite – il prendrait la décision d'enterrer ce projet et donc de refuser, paradoxalement, au peuple la possibilité de se prononcer, le moment venu, sur un crédit de réalisation. En effet, la clause référendaire nous ferait passer le délai de fin 2007 fixé par les CFF pour commander les traverses spéciales et conventionnées avec le Canton. Le projet d'équipement par des traverses trois rails serait enterré avant même que la première signature ne soit recherchée !

Pour finir, je souhaite rappeler l'enjeu. Il ne s'agit pas, par un investissement de précaution, de laisser ouverte la porte pour la réalisation, dans les prochaines décennies, d'un troisième rail. Il ne s'agit pas de réaliser un troisième rail à tout prix – les circonstances d'horaires et les négociations avec la Confédération seront déterminantes – mais de garder cette possibilité pour les générations futures. Le coût de cette précaution est raisonnable en regard des avantages financiers en cas de réalisation. Ce sont ces facteurs qui font que le Gouvernement vous demande de bien vouloir approuver cet arrêté.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres de la commission de l'environnement et de l'équipement, et naturellement son président, pour avoir accepté de traiter ce dossier dans le délai qui nous a été imposé par le fait que les CFF ont besoin d'une décision jusqu'à la fin de cette année.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 44 voix contre 12.

Article 4^{bis}

La présidente : Nous avons donc là une proposition d'adjonction du groupe UDC, qui indique : «Le présent arrêté est soumis au référendum obligatoire».

Au vote, la proposition du groupe UDC est rejetée par 39 voix contre 14.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 40 voix contre 13.

La présidente : Nous reprenons notre ordre du jour au point 12 avec le Département des Finances, de la Justice et de la Police. Je vous rappelle juste que le Bureau avait adopté une nouvelle pratique dans le sens où, l'après-midi, nous ne ferons plus de pause. Donc, si vous voulez aller vous désaltérer, il n'y a pas de pause officielle et vous y aller

quand bon vous semble, ceci dans le but de gagner du temps dans le traitement des objets.

Suite à une proposition de Monsieur le ministre Charles Juillard et après avoir échangé sur le sujet avec les membres du Bureau et Monsieur le président de la CGF, il a été décidé qu'il n'y aurait qu'une seule entrée en matière pour le plan financier des investissements et le budget (points 12 et 13 de l'ordre du jour.)

12. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2008-2011

13. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2008

Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2008-2011

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre e, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 18, 19 et 20 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Le plan financier pour la période 2008-2011 est approuvé.

Article 2

La planification des investissements pour la période 2008-2011 est approuvée.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Présidente : Nathalie Barthoulot Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2008

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11),

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2008.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Présidente : Nathalie Barthoulot Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

Compte administratif :

	BUDGET 2008		BUDGET 2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
FONCTIONNEMENT				
Charges et revenus	734'032'100	736'197'700	704'611'400	699'111'400
Excédent de charges/revenus	2'165'600			5'500'000
INVESTISSEMENTS				
Dépenses et recettes	64'012'900	17'262'200	66'356'800	20'307'300
Investissements nets		46'750'700		46'049'500
FINANCEMENT				
Investissements nets	46'750'700		46'049'500	
Amortissements		34'600'000		33'550'000
Excédent de charges/revenus (fonctionnement)		2'165'600	5'500'000	
Insuffisance de financement		9'985'100		17'999'500
VARIATIONS AU BILAN				
Insuffisance de financement	9'985'100		17'999'500	
Report au bilan (passifs)	51'862'200		53'857'300	
Report au bilan (actifs)		64'012'900		66'356'800
Variation de la fortune	2'165'600			5'500'000
Degré d'autofinancement		78,64 %		60,91 %

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances : En guise d'introduction, vous me permettez cette confiance : j'ai rédigé mon intervention lors d'un bref séjour à la chartreuse de la Valsainte. (*Rires.*) Ceux qui connaissent cet endroit où souffle l'esprit – Thierry Meury (et je dis bien Thierry Meury) ajouterait : «Ce n'est pas comme ici !» (*rires*) – savent que les membres de l'Ordre y mènent une vie érémitique. Ils s'astreignent à l'ascèse générale. Méditer leur exemple est une excellente préparation à la présentation de la planification financière car les frères chartreux entretiennent l'esprit de sacrifice. Et je ne vais rien faire d'autre dans les minutes qui suivront.

Selon l'article 17 de la loi sur les finances cantonales du 18 octobre 2000, la gestion de l'Etat s'appuie notamment sur un plan financier et une planification des investissements. Le plan financier sert de base à la planification continue des finances cantonales. La planification détaillée des investissements indique la liste des dépenses d'investissement importantes prévues ainsi que les enveloppes par service et par domaine pour tous les autres objets.

Ce document important est à rapprocher du programme de législature. Les deux se distinguent toutefois par un décalage temporel : le programme de législature porte sur les années 2007 à 2010, la planification financière sur les années 2008 à 2011. Il ne faut pas y voir une manipulation de la Trésorerie générale mais la nécessité de prendre en considération cette... «Zut !» (*Une voix dans la salle : «Sacrée Jacqueline ! (Rires)»*). Excusez-moi ! Il me manque une page, je continuerai comme je peux !

Par ailleurs et à l'instar du budget, la planification intègre les flux financiers induits par la RPT, avec le bémol qui s'im-

pose sur la fiabilité des transferts annoncés. Cette année plus que d'autres, la Trésorerie générale a travaillé dans des conditions difficiles. Il faut lui rendre hommage pour avoir su mener à terme un exercice rendu malaisé par les incertitudes flottant autour de la péréquation.

D'autre part, cette planification est placée sous le signe de l'assainissement des finances cantonales. J'aurai l'occasion, en traitant le budget, de revenir sur cet objectif, qui ne fait pas l'unanimité parmi nous, j'en suis conscient. Quels que soient nos états d'âme, cependant, nous devons tenir compte des résolutions que nous avons prises en approuvant, avec des réserves il est vrai, le programme de législation. L'effort auquel le Gouvernement veut se plier pour éviter une nouvelle dégradation de notre situation financière, ne va évidemment pas sans conséquence sur la planification.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous répéter ce que le message du Gouvernement nous apprend sur le rôle du plan financier. Que je me contente de vous rappeler que, en tant qu'outil de direction stratégique, il sert à la fois de boussole, de repère et de fil conducteur. Ce qui ne veut pas dire au demeurant qu'il nous mette à l'abri de toute surprise. Le tableau qu'il brosse du contexte économique et financier est, si l'on en croit les perspectives de croissance et les intérêts à long terme, modérément optimiste. Mais l'expérience nous enseigne que les prévisions en matière économique n'ont pas de caractère scientifique. Il suffit que le colosse aux pieds d'argile américain dévoile de nouvelles faiblesses pour que la situation économique générale se détériore à la vitesse grand V. Notre redressement s'en trouverait alors rapidement compromis.

Vous avez tous en mémoire cette crise des crédits hypothécaires à risque consentis à des ménages peu solvables aux Etats-Unis. On peut craindre que la crise de la bulle immobilière américaine n'affecte l'ensemble de l'économie financière. L'endettement infini et la vitesse de rotation des liquidités laminent la confiance alors qu'il faudrait bâtir des institutions régulatrices et retrouver le sens des «fondamentaux».

Heureusement pour nous, l'Etat jurassien a saisi des opportunités – qui ne vont pas se reproduire ad vitam aeternam – pour se désendetter. Si je m'autorise ces digressions planétaires, c'est que nous devons être conscients que le plan financier a ses limites. Nous devons espérer le meilleur tout en nous préparant au pire !

La stratégie financière que nous sommes invités à cautionner s'arc-boute en résumé sur deux piliers :

- Au niveau du compte de fonctionnement, un effort principal doit être fourni pour réduire l'écart entre le montant des charges et le potentiel des recettes. L'objectif est d'éradiquer ce déficit structurel qui mine notre Etat par la mise en œuvre de mesures de rationalisation et de modernisation de la fonction publique.
- S'agissant des investissements entre 2008 et 2011, le but est d'atteindre un autofinancement de 80 % et de mettre l'accent sur les projets porteurs de valeur ajoutée. Une marge d'autofinancement faible est la preuve de la perte d'indépendance. C'est le signal que la collectivité est à bout de souffle et que le moment est venu de lui administrer une bouffée d'oxygène, soit sous la forme d'une augmentation des impôts, soit sous celle de la réduction de son train de vie.

Ce n'est pas un mince motif de satisfaction pour la CGF de constater que le plan financier table sur des résultats de fonctionnement globalement équilibrés. L'insuffisance de financement est censée se réduire sous l'effet des mesures de redimensionnement de l'appareil étatique et le degré d'autofinancement croître en parallèle. Au nombre des paramètres qui ont servi de base aux calculs prévisionnels figurent la correction de la progression à froid prévue en 2009 et la baisse de la charge fiscale acceptée en votation populaire. Cette dernière mesure n'en finit pas de susciter la discussion, la gauche émettant toujours des réserves sur les allègements fiscaux. Mais, comme le relevait un de ses témoins, le peuple a toujours raison lorsqu'il a tort ! La planification doit donc se fonder sur les décisions prises démocratiquement.

Pour ce qui concerne la planification des investissements 2008-2011, la présentation adoptée respecte les dispositions de la loi sur les finances en détaillant l'approche par projet, par secteur et par service. Même si elle a une valeur indicative, elle n'en fournit pas moins le cadre de référence pour l'activité de l'Etat et l'élaboration des budgets annuels. Face à des besoins esquissés qui dépassaient largement le modus vivendi recherché, le Gouvernement a opéré des choix en comparant les degrés de priorité. Six degrés ont été définis et aucune place n'a été laissée à l'improvisation.

L'Exécutif a été cohérent avec la philosophie générale de son programme mais il s'expose inévitablement à des critiques sur ses arbitrages. Certains membres de la CGF ne se sont en effet pas fait faute de regretter que des travaux ou actions, par eux jugés indispensables, fassent les frais de cette politique de compression des dépenses. «La critique est aisée et l'art est difficile» nous a appris Destouches. Et, malgré les sacrifices imposés, on doit à la vérité d'observer que le montant des investissements envisagés reste ambitieux et dépasse largement celui de la législature précédente, puisqu'il se monte à 183,8 millions contre 168,8 millions pour les années 2004 à 2007.

Je vous épargne la liste exhaustive des projets sélectionnés. L'A16 constitue sans surprise le gros morceau avec un investissement total de 621,2 millions, dont 28,4 à la charge du Canton. On peut aussi évoquer la santé avec les quatre enveloppes annuelles de 5 millions attribuées à l'Hôpital du Jura. Mais le tourisme, l'économie rurale, l'environnement, les constructions, les transports, la culture et la police ne sont pas oubliés et se taillent des parts respectables.

Avec des arguments non dénués de pertinence, les rapporteurs de la minorité vous expliqueront qu'on aurait pu, qu'on aurait dû mieux faire dans certains secteurs. Les tenants de la majorité ont parfois dû faire taire leur soif d'idéal pour privilégier une ligne de conduite, celle qu'ils ont affichée depuis le début de cette législature d'un assainissement des finances cantonales. Je ne vais pas invoquer une nouvelle fois l'autorité du grand argentier neuchâtelois – l'argument a déjà servi et il sent le réchauffé – mais cet exemple me permet simplement de souligner que le souci de finances publiques équilibrées n'est pas l'apanage de la droite. On peut tenir en la matière un discours raisonnable aux antipodes des humeurs querelleuses de ceux qu'excitent leurs chimères antiétatistes.

Si la CGF est partagée sur la nécessité de certains investissements, elle est en revanche unanime pour vous recommander l'entrée en matière sur ces deux outils de gestion stratégique, susceptibles de corrections mais qui fixent

un cap. La classe politique doit être unie sur l'essentiel et, l'essentiel, c'est de construire un Etat moderne fidèle à ses missions régaliennes et aux valeurs immuables qui sous-tendent l'action publique.

Venons-en maintenant au budget. En ma qualité de porte-parole de cette CGF qui peut mieux faire si l'on en croit les conseils généreusement prodigués à cette tribune, je vous entretiendrai du budget 2008 imprégné du sentiment d'imperfection qui m'habite depuis que ces griefs ont été formulés mais aussi avec la conviction chevillée au corps que la progression vers plus de clairvoyance est possible pour tous ceux qui savent méditer les enseignements des sages. Le mieux étant l'ennemi du bien, je ne vais pas vous assommer avec des chiffres qui seront répétés à satiété.

La CGF a consacré cinq séances à l'examen du budget 2008, certaines à temps plein, d'autres à temps partiel. Elle a entendu les ministres sur les chiffres de leurs départements et peut décerner un satisfecit d'ensemble aux prestations des éminences qui nous gouvernent. On doit à la vérité d'ajouter qu'ils sont assistés dans cet exercice par un orfèvre en la matière, l'inamovible et irréfutable secrétaire de la CGF, Michel Kohler, qui a réponse à presque tout lorsque, d'aventure, leurs Excellences ont la mémoire qui flanche ou qu'elles trébuchent sur une bizarrerie, étant admis que les députés s'accordent à considérer comme telle toute singularité échappant à leur entendement. Il faut voir alors le secrétaire faire semblant de chercher une explication pour ne pas indisposer ceux qui sont censés les fournir et, après avoir requis des intéressés un consentement qu'ils seraient bien en peine de lui refuser, nous asséner une réponse qui transforme nos sourcilleuses interrogations en autant de béotiennes inintelligences. (*Rires.*)

Si les ministres ont bien travaillé, que dire du décortiquage opéré par les membres de la CGF ? Même noyés dans une masse de chiffres hermétiques, les moindres détails ont fait l'objet d'une analyse minutieuse que n'auraient pas reniée les docteurs de la kabbale. Je suis donc en mesure de rassurer les inquiets : le travail a été bien fait. Voilà pour la forme.

Quant au fond, tout a été dit ou presque lors de la conférence de presse du 3 octobre 2007. Pour la première fois depuis 1983, le budget de notre Canton dégage un bénéfice de 2,2 millions. Ce n'est pas le nirvana mais c'est bon à prendre. Ce budget témoigne d'une gestion rigoureuse nous permettant de nous attaquer sérieusement au problème du déficit structurel, lequel demeure. Même si nous ne sommes pas unanimes pour considérer que l'assainissement des finances publiques revêt le caractère d'une priorité absolue, nous avons tous le souci de veiller à ce que notre Etat ne succombe pas aux facilités de la vie à crédit.

L'exercice du budget doit être appréhendé dans cet esprit de gestion responsable. A cet égard, le millésime 2008 affiche une pause bienvenue dans les habitudes déficitaires.

Certes, il s'agit d'un budget de transition, dont la préparation a échappé aux canons habituels et qui s'apparente, sans que nous en soyons le moins du monde responsables, au numéro d'adresse auquel se livre l'équilibriste qui marche sur une corde raide. Les effets de la RPT qu'il intègre et qui se traduisent par des transferts affectant profondément la situation de certains départements sont loin d'être quantifiables avec précision. Des surprises ne sont pas exclues. L'avenir nous dira si elles sont bonnes ou mauvaises.

Au demeurant, l'endettement d'un Etat est-il un sujet de préoccupation ? Les économistes sont divisés sur le sujet et leur jugement est plus ou moins critique selon que leurs sensibilités penchent vers la droite ou vers la gauche. Le Gouvernement est animé par le désir ardent de donner une lisibilité immédiate à son action. Nous serions malvenus de le lui reprocher quand la presse spécialisée persiste à nous désigner comme le mouton noir des finances publiques. Ainsi, une publication habituée à faire le bilan des autres – ce qui est plus facile que de dresser le sien ! – estime que le Jura est toujours au fond du trou. Etre dans la mouise, après plusieurs années d'économie florissante, atteste, selon elle, d'un véritable problème structurel. Notre Canton est en train de plomber la situation des générations futures. Quel sera notre sort, se demande cette moderne cassandra, lorsque l'hiver conjoncturel sera venu ? Comme quoi on peut passer pour un expert aux yeux de sa concierge et proférer avec la mauvaise foi que procure la bonne conscience des sentences définitives, d'où n'est pas exclu un simplisme issu du prêt-à-penser des «think tanks» à la mode.

Nous n'avons pas attendu les prédictions de ces aruspices pour diagnostiquer notre problème structurel. Les récents débats de ce Parlement en attestent. Certains ne se sont d'ailleurs pas fait faute de stigmatiser cette tendance contemporaine à peindre le diable sur la muraille. Même si l'on peut, en partie du moins, admettre ces réticences, on doit à la vérité admettre que le Gouvernement n'est pas dans son rôle s'il abuse de la méthode Coué pour dédramatiser les problèmes car vient un moment où le sentiment d'irréalité provoque la méfiance, compromettant à la fois la relance de l'économie et le consentement aux réformes.

Par-delà leur vernis de technicité, les arguments en présence n'ont guère évolué depuis des décennies. Réduits à l'essentiel, ils se résument à ceci : faut-il adapter la politique budgétaire à la croissance ou peut-on utiliser le levier du déficit pour en forcer le rythme ? Cette dernière hypothèse relevant de la politique anticyclique chère à certains milieux.

Avec nos moyens modestes, avec notre addiction aux recettes fédérales, avec la nécessité de tenir compte des aspirations de nos concitoyens, dont les attentes ont toujours été grandes à l'égard de leur Etat, nous avons établi un budget réaliste et raisonnable. Il appartient à ce Parlement d'assumer ses responsabilités afin que les décisions qu'il prendra pour restructurer l'Etat transforment le timide bénéfice escompté en signe annonciateur d'un équilibre retrouvé. Il ne faudrait pas qu'un keynésianisme mal compris nous fournisse un motif infalsifiable pour différer l'effort.

J'ai demandé à la Trésorerie générale de me fournir un comparatif des dettes des cantons romands. Quelles que soient les sources consultées, nous occupons invariablement le 3^e rang, derrière Fribourg et Valais mais devant Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève. Nous n'avons donc pas à rougir de ce classement. Il nous faut poursuivre dans la voie tracée. Le budget 2008 est la traduction de cet effort engagé et à poursuivre.

La CGF vous invite à accepter l'entrée en matière et à approuver le budget. Au terme de cet exercice – un peu longuet mais je devais traduire l'avis de la CGF sur les deux dossiers – vous me permettrez d'adresser les remerciements d'usage au ministre des Finances pour ses prestations de haut niveau et à l'ensemble de la fonction publique pour les compléments précis qu'elle a apportés à la CGF.

La présidente : Merci Monsieur le Député. Même avec une page en moins, c'était très bien aussi !

M. Joël Vallat (PS), président de la commission de la santé : Au nom de la commission de la santé, j'ai l'honneur de vous faire part de quelques considérations sur l'enveloppe financière de fonctionnement destinée à l'Hôpital du Jura.

Les deux enveloppes budgétaires de fonctionnement et d'investissement ont été discutées entre les dirigeants de l'Hôpital du Jura et le Gouvernement. Lors de notre séance du 13 décembre dernier, la commission parlementaire de la santé a reçu une délégation de l'Hôpital du Jura, à savoir MM. Chappuis, Christe et Brossard et, pour le Département de la Santé, Monsieur le ministre Philippe Receveur et MM. Gabriel Nusbaumer et Nicolas Pétremand.

Le ministre Philippe Receveur a souligné que le but recherché concernant l'enveloppe de fonctionnement 2008 est celui d'un partenariat entre l'Etat et l'Hôpital du Jura, raison pour laquelle une concertation a eu lieu entre autorité politique et l'Hôpital dans l'idée de parvenir à un contrat s'agissant de la détermination de l'enveloppe. C'est donc la voie de la négociation qui a été choisie et c'est à nouveau un accord bilatéral entre l'Etat et l'Hôpital du Jura qui a déterminé l'enveloppe de fonctionnement 2008 et non une décision politique unilatérale.

Initialement, il a été envisagé de fixer une enveloppe pour deux ans mais il est apparu aux deux parties que les conditions n'étaient pas requises pour envisager cela déjà pour 2008-2009 compte tenu de l'incertitude entourant différents éléments, tels la valeur du point TarMed, les conséquences de la révision de la LAMal sur le financement hospitalier, les mesures touchant la gouvernance de l'établissement, les impératifs liés à une révision du plan hospitalier ou la planification interjurassienne.

Le montant qui a été finalement retenu est celui ressortant de l'accord que l'Etat et l'Hôpital du Jura ont passé. Le ministre a relevé que le montant arrêté de 50 millions, qui figure dans le budget à voter ce jour, est fondé sur les conditions-cadres que nous connaissons et telles qu'on peut les définir nous-mêmes, ceci en parfaite conformité avec la position du Gouvernement, à savoir que les chiffres de l'Hôpital du Jura représentent la seule référence exacte et certifiée, donc la seule utilisable. C'est donc sur cette base que le Gouvernement a fixé récemment la valeur du point TarMed pour 2007 à 95 centimes. Santésuisse a annoncé son intention de faire recours auprès du Tribunal fédéral administratif.

Pour l'Hôpital du Jura et de la voix de M. Chappuis, président du conseil d'administration, les résultats 2007 devraient boucler favorablement, notamment grâce au résultat des mesures prises et à l'augmentation de l'activité. Ceci permet de dire que l'Hôpital du Jura doit pouvoir équilibrer son compte de fonctionnement 2008 avec ces 50 millions et ainsi également contribuer (car il n'y est pas insensible) à réduire le déficit du Canton et à amener sa pierre à l'édifice. Ceci témoigne de la volonté concordante de l'Etat et de l'Hôpital du Jura de tenter de maîtriser les coûts du secteur hospitalier jurassien, sur une base concertée, et de maîtriser ainsi les primes d'assurance maladie d'une part mais aussi la part des impôts payés par les Jurassiennes et les Jurassiens servant à financer le système hospitalier.

Il est tout de même important de relever ici la principale incertitude pesant sur l'Hôpital du Jura : c'est la valeur du point TarMed puisque cette dernière a été décidée à 95 centimes par le Gouvernement alors que la valeur recommandée par le Surveillant fédéral des prix est à 82 centimes. Pour votre information, cela représente un écart, pour la même activité, d'environ 2 millions de francs par année pour l'Hôpital du Jura. Un recours de Santésuisse au Tribunal administratif fédéral permettra de savoir ce qui, de la comptabilité certifiée de l'hôpital ou des estimations des assureurs, reflète le mieux la réalité des coûts des soins ambulatoires à l'Hôpital du Jura. La commission sera informée de la suite de ce dossier. Cette procédure est la première du type en Suisse et fera vraisemblablement jurisprudence.

Une autre incertitude demeure et inquiète la commission, je veux parler du surcroît de travail qu'effectue le personnel de l'Hôpital du Jura. M. Chappuis informe les membres de la commission qu'il y a actuellement des demandes d'augmentation de personnel, qui représentent environ 1 million de francs en termes de salaires, ce qui n'est pas rien pour l'Hôpital du Jura. Il souligne que la direction regarde cas par cas ce qu'il est possible de faire mais il fait remarquer qu'il y a toujours une augmentation forte durant le dernier semestre de l'année et plus particulièrement encore le dernier trimestre.

Le directeur, M. Christe, confirme qu'il y a beaucoup de demandes d'augmentation des effectifs, dont certaines ont déjà été satisfaites, ceci pour différentes raisons : certaines demandes sont liées au respect de la loi sur le travail; il est constaté que, dans certains domaines, il y a encore des difficultés à respecter cette loi, notamment auprès des médecins assistants. D'autres demandes émanent du travail de nuit, dans les services de soins et en particulier sur le site de Delémont.

Concernant la structure de direction, il rappelle avoir déjà informé la commission que l'Hôpital du Jura mène un audit depuis le début de l'année, qui a débouché sur quatre différents projets dont un touche la structure de direction, l'objectif étant de réduire le nombre de départements de six à trois, à savoir : un département médical, un département des soins et un département des finances et des services, qui regroupe en fait différents secteurs qui sont évidemment les finances, les ressources humaines, le technique, la logistique et le domaine hôtelier.

Pour ce qui est de la désignation des différents chefs de département, il a été décidé une mise au concours interne. Le conseil d'administration nommera ces personnes au plus tard à fin février 2008. Il est à préciser que la composition définitive et détaillée de ces différents départements doit encore faire l'objet de divers ajustements mais cela se fera une fois que les chefs de département seront nommés afin de les associer aux travaux.

Avant de terminer ce rapport, je tiens ici à remercier Monsieur le ministre Philippe Receveur ainsi que ses collaborateurs, MM. Nusbaumer et Pétremand, pour les informations données à la commission. Mes remerciements également à MM. Chappuis et Christe, respectivement président du conseil d'administration et directeur général de l'Hôpital du Jura, ainsi qu'à M. Brossard, responsable des finances, et à tous les collaborateurs de l'Hôpital du Jura. Et un merci particulier à notre secrétaire de commission, Nicole Roth, et à mes collègues de la commission.

En conclusion, la commission de la santé vous recommande d'accepter l'enveloppe financière destinée à l'Hôpital du Jura pour l'année 2008.

M. Ami Lièvre (PS) : Dans le message du Gouvernement au Parlement relatif au plan financier et à la planification des investissements 2008-2011, il est dit que la stratégie financière retenue et proposée à notre Assemblée, déjà évoquée dans le programme de législature, repose sur un programme d'actions ambitieux qui se concrétise par une priorité aux investissements à forte valeur ajoutée en terme de développement tout en assainissant durablement les finances de l'Etat. Pour y parvenir, les projets d'investissement devront être autofinancés à hauteur de 80 % et le déficit structurel présumé, qui grève les comptes de fonctionnement, devra être résorbé d'ici la fin de la législature, insiste le Gouvernement.

Il est évident qu'à ce stade je vais parler de thèmes déjà évoqués en partie par le président de la CGF évidemment, peut-être avec une interprétation un peu différente mon cher président.

La planification financière qui nous est soumise aujourd'hui est basée sur différents critères d'appréciation et de prévisions, que notre groupe approuve pour la plupart. Il s'agit notamment du contexte économique dans lequel nous devrions évoluer, en termes de croissance, de renchérissement et d'intérêts à long terme. Les autres hypothèses avancées, notamment celles qui ont trait aux prévisions portant sur les flux financiers avec la Confédération, RPT, parts aux recettes fédérales notamment, sont, à nos yeux, raisonnables. Il en est de même des données de base retenues de niveau strictement cantonal (annuités et renchérissement, taux des intérêts passifs, impôts). A l'inverse, nous déplorons les effets négatifs une fois de plus, pour les finances cantonales et communales, de la baisse continue de la charge fiscale dès 2009.

Nous partageons également l'analyse faite en matière de politique anticyclique, qui conclut à la nécessité d'un volume d'investissement soutenu pour les années à venir malgré la conjoncture plutôt favorable. Dans le même état d'esprit, nous sommes aussi prêts à nous engager pour augmenter l'efficacité des structures de l'Etat. En revanche, nous ne partageons pas l'obsession du Gouvernement de le faire essentiellement dans le but de résorber le déficit qu'il qualifie de structurel et qu'il situe à 10 millions par année. En effet, l'équilibre prévisible des comptes de fonctionnement, à l'exception de 2009 en raison des effets de la correction de la progression à froid (déjà évoqués), est atteint et même dépassé. De plus, malgré des investissements supérieurs à la planification précédente, le degré d'autofinancement, sur la période, atteint 82 %. Les objectifs précédents, inscrits dans la loi de finances, étaient de 60 %. Si l'on ajoute que les baisses fiscales décidées dès 2005 ont privé l'Etat de plus de 15 millions de francs par année, que la provision annuelle de 3,5 millions provenant de la vente des actions FMB a disparu et que les mesures de corrections prévues à la planification précédente n'ont été que partiellement réalisées, il est difficile de percevoir cet écart de 10 millions annuel entre les charges de l'Etat et son potentiel de recettes.

Toutefois, l'ambition du Gouvernement de dégager des bénéfices en période de haute conjoncture nous paraît légitime, comme celle de moderniser les structures et le fonctionnement de l'Etat. Moderniser les structures aux fins

d'économies n'est cependant pas synonyme de réduction d'emplois ou de prestations. Nous pensons qu'il conviendrait plutôt, comme le propose d'ailleurs le Gouvernement dans le cadre du cinquième programme de développement économique, de tout mettre en œuvre pour contribuer, par exemple, à créer au moins 200 emplois par an dans des secteurs à forte valeur ajoutée et, dans le même temps, de lutter contre les bas salaires qui restent l'un des éléments majeurs de la problématique des rentrées fiscales de ce canton frontalier. Je n'en donnerai ici qu'un seul exemple, tiré d'un rapport du Seco sur la libre circulation des personnes, où l'on indique que, depuis deux ans, les salaires d'embauche dans l'horlogerie, branche si importante chez nous, sont en baisse malgré la conjoncture favorable. Je conviens qu'aborder ici la question des bas salaires peut paraître hors de propos. Nous ne pouvons toutefois pas l'ignorer car elle est toujours actuelle et ternit l'image du Jura. Au cours des années, les socialistes ont réclamé avec insistance des améliorations dans ce domaine, notamment par le biais de l'instauration d'un salaire minimal. Ils n'ont pas été écoutés.

Pour en revenir au plan financier des investissements, les projets retenus le sont en fonction d'objectifs et d'axes stratégiques présentés dans le programme de législature et le fruit de nombreux arbitrages du collège gouvernemental. Nous comprenons en conséquence que ce dernier le considère comme définitif. Pour ce qui nous concerne, nous saluons en particulier la volonté exprimée d'investir dans des domaines qui nous tiennent à cœur. Il s'agit notamment des montants prévus pour le projet CREA comme ceux relatifs à la mise en valeur des dinosaures, ambitieux, porteurs d'avenir et qu'il faudra amplifier dans le futur. Nous sommes également sensibles à la volonté exprimée de développement des énergies renouvelables, des infrastructures scolaires et des transports publics. Le Parlement y est aussi sensible, nous l'avons vu tout à l'heure (avec le troisième rail bien sûr). Nous pensons toutefois que le Parlement devrait encore pouvoir, dans le même esprit, amender quelque peu la planification en proposant, ici ou là, quelques montants supplémentaires qui n'influent que peu sur le degré d'autofinancement. C'est d'ailleurs dans un objectif de développement régional et d'amélioration de la qualité de la vie que notre groupe proposera le renforcement de certains investissements.

Au vu de ces considérations, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière.

Le budget 2008 – puisqu'il n'y a qu'un seul débat – correspond à la première année de la planification financière que nous venons d'évoquer. Le contexte politique, financier et économique dans lequel il a été établi est, de ce fait, le même et nous n'y reviendrons pas.

Par rapport aux années précédentes, sa lecture est naturellement compliquée en raison des différentes fusions d'unités administratives décidées en 2007 et par l'introduction de nombreuses rubriques relatives à la RPT.

Cette nouvelle péréquation, dont on attendait beaucoup, ne donne finalement que 2 millions de rentrées supplémentaires prévisibles, du fait qu'il faudra consentir 2 millions de francs d'investissement pour sa mise en application. Si l'on sait, de surcroît, que le Jura ne doit qu'à l'effet de la compensation des cas de rigueur, notion éphémère, de se retrouver du côté des cantons bénéficiaires, que les effets sont globalement défavorables pour les communes, ce qui a nécessité des compensations financières de la part de l'Etat,

cette opération, qui aura mobilisé tant d'énergies, ne nous paraît pas positive. Ce sentiment semblait d'ailleurs déjà partagé par le groupe socialiste aux Chambres fédérales, qui s'était opposé à ce système.

Une des causes principales de l'équilibre budgétaire retrouvé provient d'une augmentation des recettes fiscales qui devraient rapporter plus de 12 millions supplémentaires par rapport au budget 2007. La plus grande partie provient des impôts ordinaires, qui devraient augmenter de 2,5 % pour les personnes physiques et de 15,3 % pour les personnes morales. Si l'on ajoute que les impôts sur les frontaliers augmenteront aussi, d'environ 1 million par rapport à 2007, on peut en conclure que la conjoncture économique favorable est enfin positive pour les finances de l'Etat et pour les entreprises. Cette embellie conjoncturelle ne semble malheureusement pas profiter à toute la population, une fois de plus, si l'on en juge aux augmentations de charges provenant des prestations complémentaires AVS/AI, aux contributions à la réduction des primes d'assurance maladie ou encore aux frais de poursuites payés aux assurances maladie. Autre sujet de préoccupation que celui d'une augmentation de nos rentrées fiscales qui coïncide avec une progression du nombre d'ayants droit aux aides sociales, complémentaires ou de survie. La richesse pourvoyeuse de pauvreté est malsaine et nous devons y être particulièrement attentifs.

Pour ce qui concerne les charges, il est un domaine dans lequel l'Etat n'a pas seul la maîtrise et qui augmente de manière importante, c'est celui des écoles moyennes et supérieures extérieures au Canton. La dépense prévisible augmente en effet de 2,35 millions ou 8,2 % par rapport au budget 2007 et de 16 % par rapport aux comptes 2006.

Signalons encore que ce budget n'induit pas de charges nettes supplémentaires pour les communes par rapport au budget 2007 en raison de la volonté exprimée à travers les modalités liées à la RPT mais aussi et notamment en raison de l'augmentation des montants distribués en provenance de l'impôt sur les frontaliers.

Les investissements prévus en 2008 sont importants et légèrement supérieurs à ceux du budget 2007. Leur taux d'autofinancement se monte à 78,6 %, bien supérieur à celui de 2007 qui atteignait pourtant la limite légale puisqu'il était de 60,9 %. C'est naturellement l'amélioration du compte de fonctionnement qui provoque ce taux supérieur. A ce rythme-là, la dette n'augmentera évidemment que peu. Quant à la nature des investissements prévus, nous l'avons déjà évoquée dans les commentaires du plan financier. Il reste que l'A16 représente toujours la plus grande part de l'effort engagé. Nous souhaitons, dans ce domaine en particulier, que les crédits alloués soient utilisés en totalité. En effet, à la suite de l'inauguration de la plate-forme douanière de Boncourt, on nous annonce déjà une recrudescence de camions à travers le Jura, avec les nuisances induites que subiront les habitants de la Basse Allaine et de Courrendlin. Il faut donc en finir au plus vite avec ce chantier.

Notons enfin qu'avec un bénéfice prévisible de 2,2 millions de francs, des investissements conséquents, une dette qui sera encore abaissée de 40 millions en cours d'année, le groupe socialiste acceptera naturellement le budget 2008 et se permettra même de vous proposer d'y faire de timides amendements.

M. Thomas Stettler (UDC) : Le groupe UDC prend acte du plan financier 2008-2011. Les investissements nets au-

tour de 46 millions par an et les amortissements vers 37 millions nous amènent 80 % d'autofinancement, ce qui est l'objectif du Gouvernement.

A première vue, ce chiffre est louable vu que les aménagements nouveaux offrent une plus-value finale claire mais il est trompeur. Je m'étonne que, dans les investissements, figure aussi la maintenance routière pour un montant de plus de 8 millions en quatre ans. Pourtant, dans votre stratégie financière, vous dites que seuls les investissements susceptibles d'apporter une valeur ajoutée en termes de développement ont été choisis. Le «repletsage» des routes (*rires*) n'a rien à voir avec une valeur ajoutée et du développement.

Nous constatons entre autres que la dette nette du Canton va augmenter de 20 millions pendant cette législature, ce qui n'est pas très réjouissant pour les générations futures.

Le groupe UDC demande aux ministres de faire le ménage et de réduire les dépenses. S'il n'y arrive pas, il devra se mettre à creuser pour peut-être retrouver de l'or.

Je dois avouer qu'il est difficile de comparer les comptes 2006 avec le budget 2008 pour analyser les différences réelles parce qu'avec toute cette salade d'influence RPT, même un comptable aurait du mal de s'y retrouver. (*Rires.*)

L'appréciation globale des résultats :

Dégager 2,2 millions en 2008 pour en perdre 1,5 en 2009 dans une période de haute conjoncture. Même pour le paysan que je suis, je qualifie ce résultat de «minable».

Le Gouvernement nous confirme que nous avons un déficit structurel de 10 millions. Cela, on pouvait déjà le dire avant de commencer votre législature; ce n'est donc qu'un constat. Nos ministres veulent résorber ce déficit. J'aimerais bien savoir comment et surtout quand. Les prévisions jusqu'en 2011 nous disent que vous n'avez aucune solution. Ou serait-ce peut-être le frein à l'endettement ? Et bien, ce sera sans l'appui de l'UDC, qui n'y voit qu'un oreiller de paresse et une augmentation cachée des impôts. Dépêchez-vous donc de trouver d'autres pistes. Sinon, on serait tenté de dire que le nouveau Gouvernement n'a rien apporté de meilleur que les anciens. (*Rires.*)

Dans le détail, l'UDC fera une proposition à la rubrique qui concerne le Service de l'économie rurale dans l'optique d'une diversification énergétique qui profitera à tous les Juraissiens. Je vous remercie de votre attention.

M. Fritz Winkler (PLR) : Je n'ai pas perdu de feuille, Serge, j'ai regardé !

Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le plan financier et la planification des investissements pour la période 2008-2011. Le plan financier est une sorte de «maincourante» qui permet à l'Etat de prévoir des investissements sur une période limitée. Il sert également à l'établissement du budget des années correspondantes.

Le plan financier prévoit pour 2008 un excédent de revenus de l'ordre de 2'165'000 francs. Mais déjà l'année suivante, les choses s'inversent, avec un excédent de charges de 1,5 million. Heureusement, l'Etat prévoit de nouveau des comptes dans le noir pour 2010 et 2011.

Le groupe libéral-radical constate que le Gouvernement fait un réel effort pour assainir les finances cantonales. Le

degré d'autofinancement devrait atteindre, selon l'objectif du Gouvernement pour les quatre années à venir, une moyenne supérieure à 80 %.

Les investissements 2008-2011 du Canton restent stables, avec une moyenne de l'ordre de 46 millions.

Le principal investisseur dans notre Canton demeure encore et toujours la Confédération, avec les travaux qu'elle finance en vue de l'achèvement de l'A16. L'investissement annuel se situe aux alentours de 156 millions, dont la part cantonale de 5 %.

Il est aussi prévu un investissement important, en 2008, pour renouveler le réseau Polycom de la police, avec un montant de 4'450'000 francs. Polycom est le nouveau réseau radio de la police cantonale et là-dessus vont se greffer les pompiers, l'ambulance, etc. La douane possède déjà ce réseau-là.

Notre groupe émet tout de même une réserve concernant les projections optimistes des rentrées fiscales. Ces dernières auront en effet une incidence directe sur les années suivantes. Or, il n'est pas certain, et ce pour diverses raisons, que les montants encaissés par l'Etat au titre de recettes fiscales soient effectivement aussi élevés que les projections actuelles. Si les recettes sont inférieures aux prévisions et les dépenses constantes, le budget s'en trouve péjoré. La plus grande prudence dans la gestion des deniers publics reste de mise !

Ce plan financier 2008-2011 tel que présenté correspond à la politique du parti libéral-radical et à l'idée qu'il se fait de la gestion saine et durable de notre Canton. Ce plan se base sur l'hypothèse que la conjoncture sera favorable. Mais la croissance pourrait tout même un peu se stabiliser ces prochaines années. Il faut donc rester prudent. Il est donc évident que, lors de l'examen de ce plan financier, notre groupe ne tolérera aucune dépense supplémentaire. Il s'opposera à toute nouvelle charge !

Si l'on en vient au budget maintenant, qui constitue une partie du plan financier 2008-2011, je ferai remarquer les éléments suivants :

Cela fait des années que le Gouvernement n'a pu présenter un budget positif. Le groupe libéral-radical se félicite dès lors de ce budget qui présente un résultat dans les chiffres noirs. L'excédent de recettes reste modeste, certes, mais cela montre qu'on est sur la bonne voie.

Le groupe libéral-radical a étudié à plusieurs reprises, lors de ses séances, le budget 2008. Nous avons passé au crible tous les postes. On doit reconnaître qu'il est difficile de faire des coupes supplémentaires.

La dette a passé de 511 millions en 2003 à 260 millions pour l'année 2008. Cette diminution provient essentiellement de la vente des actions des FMB et du partage du bénéfice de la vente de l'or excédentaire de la BNS puisque ces recettes ont été affectées au remboursement de la dette. Du même coup, les intérêts passifs ont également diminué de 15 millions à 11 millions pour 2008.

Pour les prochaines années, l'Etat ne pourra plus compter sur de nouvelles recettes extraordinaires puisque il n'y a plus rien à vendre. L'essentiel du patrimoine étatique a disparu. Et du côté de la Banque nationale suisse, rien n'est prévu à moyen terme. Il faut donc assainir durablement les finances de l'Etat par des mesures structurelles.

Le budget 2008 se base sur une bonne conjoncture. On ne peut qu'espérer que cela durera encore quelques années afin de favoriser les réformes dont nos finances ont un besoin impératif.

Certains diront que l'Etat doit investir pendant les années grasses, pendant que ses finances se portent bien. Notre groupe pense le contraire : Il faut profiter de ce que l'économie se porte bien et n'a pas besoin du soutien de l'Etat pour faire des réserves et diminuer la dette. Lorsque la conjoncture sera moins favorable, l'Etat pourra alors augmenter ses investissements pour relancer l'économie ! On ne fait ainsi qu'appliquer des principes économiques de base, mais ô combien pertinents !

Malgré la diminution de la dette, les intérêts passifs de 2008 représentent tout de même une dépense de 11 millions. L'Etat jurassien continuera donc en 2008 à payer chaque jour aux banques une somme supérieure à 30'000 francs !

Fin 2008, certains emprunts viendront à échéance. De nouveaux emprunts devront être contractés. Or, les intérêts ont plutôt tendance à être à la hausse. C'est là une difficulté supplémentaire qui devrait encore augmenter les dépenses de l'Etat.

Un problème n'est toujours pas résolu. C'est celui du déficit structurel annuel d'environ 10 millions. Tous les groupes en parlent. Pour tenter d'avancer dans ce problème, le Gouvernement a dernièrement mis en consultation un dossier consacré au frein à l'endettement. Le Parlement devra se prononcer sur cet objet dans le courant de l'été 2008.

Le groupe libéral-radical est d'accord avec les propositions du Gouvernement, c'est-à-dire d'accorder des subventions sous forme d'enveloppes financières à gérer, ceci afin de responsabiliser les bénéficiaires. La conclusion de contrats de prestations nous apparaît également une bonne idée.

Le groupe libéral-radical souhaite que la motion qui a été déposée il y a quelques années par celui qui est aujourd'hui ministre des Finances, soit la motion «personnel stop», soit rigoureusement appliquée dans les prochaines années. Nous devons pourtant constater une fois de plus que le budget 2008 prévoit une petite augmentation de l'effectif du personnel. Il est pour le moins étonnant que celui qui a déposé une motion alors qu'il était parlementaire ne mette pas tout en œuvre pour la respecter lorsqu'il passe de l'autre côté et devient ministre ! Aucune explication ne nous est donnée sur cette augmentation. Mais, une fois de plus, je rappelle que le groupe libéral-radical accordera une importance toute particulière, dans les années à venir, à l'effectif du personnel de l'Etat.

En dépit de cette réserve, le groupe libéral-radical acceptera l'entrée en matière et votera le plan financier ainsi que le budget 2008 tel qu'ils nous ont été soumis par le Gouvernement.

Mme Suzanne Maître (PCSI) : Le plan financier 2008 à 2011 présenté par le Gouvernement est réaliste et raisonnable. Bien sûr, nous pourrions espérer plus d'imagination, un grain de folie et un peu d'utopie dans tous ces chiffres alignés. La situation de notre Canton ne nous le permet pas, pas encore dirais-je.

Un plan financier, quel qu'il soit, est là pour faire des prévisions, pour donner des orientations mais aussi pour se donner des moyens de gestion à long terme. C'est un outil indispensable et la tentation est grande pour le Parlement de revoir les postes, de demander plus ici, rarement moins là, mais la réalité nous rattrape très vite car les enjeux des réalisations sont complexes et les intérêts des uns ne rejoignent pas nécessairement les priorités des autres. C'est pourquoi le groupe PCSI ne demande pas de modification au plan financier proprement dit et ne soutiendra pas, dans sa majorité, les propositions de modifications proposées.

Cependant, dans le cadre de ma région, le Val Terbi, les maires et les députés, tous partis confondus, se sont rencontrés afin d'étudier les investissements financiers routiers pour les quatre prochaines années, notamment la réfection de la route Courchapoix–Montsevelier. A l'unanimité, les élus du Val Terbi, en accord avec les autorités de Montsevelier, demandent que dans le montant attribué (1,2 million de francs pour les quatre ans), montant qui ne sera pas modifié, que 500'000 francs soient attribués à la réfection du virage du Grossenbach, lieu de nombreux et très graves accidents, situé à l'ouest du village de Courchapoix. La planification financière des travaux est prévue ainsi : 300'000 francs en 2008 et 2009 pour la route de Montsevelier; 300'000 francs en 2010 pour le virage du Grossenbach; 200'000 francs en 2011 pour le Grossenbach et 100'000 francs pour la route de Montsevelier. Les travaux sur cette route (Courchapoix–Montsevelier) comprennent essentiellement l'élargissement de la chaussée afin de permettre le passage des cars postaux et le revêtement adéquat. Cette proposition a été discutée avec les responsables des Ponts et chaussées et présentée en séance de CGF. Cette modification du plan financier, sans toucher au montant prévu, est possible grâce à l'accord des autorités de Montsevelier qui ont montré beaucoup d'ouverture et de compréhension à cette proposition de modification et je les en remercie très chaleureusement.

Tout comme je remercie aussi les fonctionnaires de tous les services qui ont pris à cœur de travailler à la confection et à la présentation du plan financier. Je remercie aussi M. Michel Kohler, secrétaire de la CGF, pour son infinie patience et ses excellents PV.

Le groupe PCSI accepte l'entrée en matière du plan financier.

Le budget 2008, avec un bénéfice prévisible de 2,2 millions, est réjouissant surtout après de nombreuses années de chiffres rose à rouge vif. Nous aurions tort de faire la fine bouche et le groupe PCSI se réjouit de ces bonnes perspectives à venir. Le budget en lui-même apporte peu de commentaire si ce n'est les incidences de la RPT qui chamboulent quelque peu les chiffres et on ne s'y retrouve pas toujours. Un membre de notre parti défendra cependant une proposition de modification concernant le montant attribué à la «Puce verte».

Une inquiétude cependant : malgré la haute conjoncture en 2007 déjà, l'augmentation des rentrées des personnes physiques peine à suivre et nous souhaiterions plus d'explications à cela. Les entreprises en revanche se portent bien et nous attendons avec hâte le report de cette embellie sur les travailleurs.

Les charges de l'Etat progressent de 4,2 % et les rentrées de 5,3 %. Les charges du personnel sont maîtrisées et

les investissements sont maintenus. Tout cela pour dire combien l'équilibre du budget 2008 est fragile. Un renouvellement des institutions et un nouveau dynamisme pour notre Canton sont incontournables et c'est avec impatience que nous attendons les suggestions du Gouvernement, non pas seulement dans le sens des économies mais surtout dans celui de la modernisation de l'Etat.

Le groupe PCSI se réjouit déjà de pouvoir travailler, amender ou accepter les propositions qui seront présentées au Parlement. En conséquence, il accepte le budget 2008.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Le groupe CS-POP+VERTS acceptera l'entrée en matière du plan financier et du budget. Il ne partage pas l'ensemble des arguments du président de la CGF mais peut se rallier tout de même à quelques-uns d'entre eux, surtout ceux qu'il n'a malheureusement pas pu exprimer pour des raisons techniques à cette tribune ! (*Rires.*)

Il est particulièrement difficile d'appréhender convenablement les deux dossiers financiers que nous discutons ce jour. D'une part les effets de la RPT et d'autre part les fusions de services font que vous avez entre les mains, et c'est surtout vrai pour le budget, des documents remplis de vides. Les comparaisons avec les exercices précédents, mis à part pour des financiers professionnels et expérimentés, s'avèrent ardues et souvent sujettes à caution. La preuve est le nombre particulièrement réduit de propositions faites par les groupes à travers la CGF. C'est une discussion de principe que nous devons avoir, surtout que le dernier plan financier s'est avéré au bout du compte être totalement obsoleète.

Il faut relever – ce n'était plus arrivé depuis des lustres – que tant le plan financier que le budget 2008 présentent des projections globalement bénéficiaires. Et on le sait, mis à part pour l'exercice désastreux de 2006, les comptes sont le plus souvent meilleurs, voire bien meilleurs que le budget. Selon les déclarations du ministre des Finances, cette règle devrait se vérifier pour l'exercice en cours puisque les comptes 2007 seront vraisemblablement équilibrés alors qu'un déficit de plus de 5 millions était annoncé.

Sur la période que couvre le plan financier, un bilan positif de l'ordre de 4 millions est annoncé. C'est bien mais c'est peu si l'on considère que les quatre exercices cumulés représentent environ 3 milliards de revenus. Ces revenus seraient d'ailleurs nettement meilleurs – et je sais déjà que nous ne serons pas d'accord sur ce point, Monsieur le Ministre et Monsieur le président de la commission – s'il n'avait pas été consenti de réduire sensiblement les rentrées fiscales. Une première baisse importante s'est produite en 2005; des réductions successives de 1 % dès 2009 accentueront encore ce phénomène. Vous aurez d'ailleurs constaté que le seul exercice déficitaire prévu du plan financier est précisément l'année 2009, durant laquelle, en plus de la baisse de 1 %, la correction de la progression à froid sera obligatoire. Cette politique de diminution de la charge fiscale avait pour objectif principal d'attirer de nouveaux contribuables. On est loin de sa réalisation, raison pour laquelle on justifie cette mesure aujourd'hui en affirmant qu'elle a permis de garder plusieurs gros contribuables qui seraient allés s'installer sous d'autres cieux sans cette modification. Cette affirmation a au moins l'avantage de reconnaître enfin implicitement que la baisse de la pression fiscale visait à en faire profiter en premier lieu les hauts revenus et les grosses fortunes.

Les contribuables lambda n'ont pas vu d'effets spectaculaires sur leur budget. Au contraire, et beaucoup d'entre eux commencent à s'en rendre compte, des prestations publiques tendent à disparaître ou à coûter plus cher, ce qui au bout du compte fait qu'ils sont plutôt perdants par rapport à la situation qui prévalait avant 2005. L'électrochoc du nouveau tarif des crèches par exemple est d'ailleurs assez exemplaire sur ce point.

Lorsque l'on parle de prestations, les plus sensibles et les plus visibles sont celles fournies par les collectivités communales. Or, précisément, aujourd'hui, les communes, qui subissent la nouvelle loi d'impôt, sont pratiquement unanimes, c'est-à-dire toutes sensibilités politiques confondues, à contester l'application à leur niveau de la baisse des rentrées fiscales. Je sais que des démarches des associations des maires sont en cours pour demander que les diminutions prévues dès 2009 ne s'appliquent plus aux communes. Elles savent que les prestations qu'elles doivent fournir ne pourront plus être financées. Et lorsque je parle de prestations, je pense à celles qui sont fondamentales et incontournables pour elles.

Sur cet aspect des prestations, contrairement au plan financier 2004-2007, aucune mesure d'économie n'est prévue aujourd'hui. Cela ne signifie pas pour autant que des projets dans ce sens sont abandonnés définitivement par le Gouvernement. Sa volonté – et c'est juste lorsque les perspectives financières comme celles que nous connaissons aujourd'hui le permettent – est de prendre le temps de réfléchir à des mesures ayant des effets à long terme. Un groupe de travail interne à l'administration a été chargé de produire un inventaire de mesures allant dans ce sens. Nous n'en savons pas grand-chose pour l'heure. Mais des déclarations faites à différents niveaux laissent entendre que c'est précisément sur la réduction des tâches de l'Etat que la réflexion a essentiellement porté. De ce point de vue, aucun sujet ne doit être écarté d'emblée mais pour autant que l'on développe la procédure dans le bon sens. Il faut d'abord définir, de façon transparente, les tâches qui seront réduites ou abandonnées par l'Etat avant de déterminer le dimensionnement de la fonction publique jurassienne pour les assumer. Nous nous opposerons à la démarche inverse, simpliste, qui dit que pour économiser il faut supprimer X postes de travail dans l'administration et dans l'enseignement et qu'une fois que l'on aura pris ces décisions, on sera bien contraint d'abandonner des tâches. Cette manière de faire n'est pas responsable politiquement. Nous ne sommes pas élus pour satisfaire les habitués du Café du Commerce qui assurent qu'il y a trop de fonctionnaires et d'enseignants, et je laisse de côté les considérations puériles, simplistes et débiles des mêmes sur le niveau de salaire et les conditions de travail de ceux qu'ils qualifient naturellement de privilégiés, lorsqu'ils restent polis.

Le temps nous est donné, même si le journal du même nom considère qu'il faudrait se remuer, pour définir le rôle de l'Etat, ses obligations à l'égard des citoyens et le niveau de prestations à fournir et pour déterminer le niveau des moyens nécessaires à mettre en place, en termes de forces de travail notamment, pour les assumer au mieux. Le plan financier 2008-2011 nous offre ce luxe d'avoir le temps de mener la réflexion; profitons-en.

Pour terminer, je me dois tout de même de rappeler que, depuis l'entrée en souveraineté en 1979, la part budgétaire consacrée à la rémunération du personnel cantonal a été en

diminution constante. Les salaires de la fonction publique jurassienne n'ont pas connu de revalorisation, contrairement à ce qu'ont connu, durant la même période, les employés des autres cantons romands notamment. Dans le Jura, au contraire, les contributions de solidarité et autres suppressions du renchérissement ont sensiblement réduit le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique. Cet aspect devra être pris en compte dans la réflexion en cours. Les exigences accrues inévitables à l'égard de ceux qui resteront en place justifient qu'une réallocation partielle des économies qui se dégageront des mesures touchant les charges du personnel cantonal, car il y en aura, on le sait, soit prévue pour une revalorisation globale du statut de la fonction publique jurassienne. Ce serait pour une fois aborder leur travail au service de la population sous l'angle de la reconnaissance et non du dénigrement devenu systématique.

M. Jean-Marc Fridez (PDC) : Dans le cadre de notre groupe parlementaire, nous avons prévu d'effectuer deux entrées en matière, la première pour le budget et l'autre pour le plan financier. Attendu qu'il a été décidé de ne faire qu'une seule entrée en matière pour les deux objets, permettez-moi tout d'abord de vous présenter le texte préparé par mon collègue Gabriel Willemin concernant le budget 2008. Par la suite, je m'attarderai un peu plus longuement sur le plan financier 2008-2011.

Budget 2008

L'Etat présente un budget légèrement bénéficiaire, ce qui n'était plus arrivé depuis 1983. Voilà ce qui est écrit à la page 18 du résumé des statistiques financières du budget 2008. Il aura donc fallu vingt-cinq ans à l'Etat pour parvenir à présenter un budget excédentaire ne bénéficiant pas de recettes extraordinaires. L'hémorragie est stoppée mais cela ne signifie pas pour autant que le malade est guéri. Nous devons donc poursuivre notre action afin d'assainir les finances de l'Etat.

Le groupe PDC souligne les efforts fournis par le Gouvernement et l'administration, qui ont permis d'obtenir un budget excédentaire. Cependant, si l'on peut se réjouir d'un résultat positif, nous restons attentifs au fait que le déficit structurel n'est pas résolu. Les effets de la conjoncture particulièrement favorable compensent l'excédent de charges structurelles. Notre groupe invite donc le Gouvernement à poursuivre les réformes qui nous permettront de régler les problèmes de structures de l'Etat, qui s'élèvent approximativement à 10 millions de francs.

La motion «Stop à l'augmentation du personnel» permet enfin de stabiliser l'effectif du personnel.

En ce qui concerne l'analyse du bilan, nous constatons l'assainissement de ce dernier qui est principalement dû aux bénéfices extraordinaires réalisés par la vente des actions FMB et de l'or de la BNS.

Si nous pouvons nous réjouir d'avoir retrouvé une situation saine, il est nécessaire de se donner les moyens de garantir à long terme cette situation. Dans ce contexte, le groupe PDC est favorable au projet de loi instaurant un frein à l'endettement. Une nouvelle augmentation de la dette publique aurait des conséquences catastrophiques dans un avenir très proche. Le problème démographique auquel nous devons faire face très rapidement ne nous permet pas d'augmenter la dette cantonale.

A ce stade de la discussion et après avoir obtenu les réponses aux nombreuses questions qui ont été posées, le groupe parlementaire PDC acceptera l'entrée en matière relative au budget 2008.

Plan financier 2008-2011

Un plan financier doit servir de base à la planification à moyen terme des finances cantonales, tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des investissements, et constitue un outil fondamental à la politique d'un Etat. Ce plan s'appuie notamment sur les principaux éléments contenus dans le programme de législature que nous avons déjà adopté.

Alors qu'en 2003, le plan financier ne traitait que de la planification des investissements, il porte, pour la deuxième fois, des éléments sur le compte de fonctionnement. Pour mémoire et conformément à l'article 22 de la loi sur les finances cantonales, des mesures de correction doivent être proposées impérativement par le Gouvernement si le déficit prévisible dépasse le 3 % du total des charges de fonctionnement. Le plan financier 2008-2011 ne dépasse pas les contraintes fixées par la loi cantonale sur les finances. Dès lors, le plan financier qui nous est proposé aujourd'hui ne comporte plus, comme le plan financier 2004-2007, un chapitre supplémentaire consacré aux mesures de corrections, les fameuses pages jaunes qui proposaient des objectifs certes ambitieux mais dont les plus importants n'ont jamais été réalisés comme par exemple la diminution de cinquante postes dans l'administration.

La saine gestion des finances publiques a toujours été et constitue toujours une des préoccupations principales du groupe démocrate-chrétien. C'est aussi pour atteindre cet objectif que notre groupe parlementaire a soumis au Législatif jurassien plusieurs interventions parlementaires visant à rétablir l'équilibre des finances. Le rétablissement des finances cantonales doit s'acquérir, rappelons-le, par un équilibre durable des charges et des recettes et un autofinancement suffisant des investissements de telle sorte que l'endettement qui en résulte ne représente pas un poids excessif pour les générations futures.

Le mot «durable» que je viens d'employer est associé actuellement, pour ne pas dire naturellement, à un substantif permettant de former un nouveau vocable que tout le monde connaît puisqu'il s'agit du «développement durable». Ce dernier constitue un objectif plus que louable et qui se doit d'être inscrit dans tous les programmes de législature du monde occidental. Toutefois, lorsque l'on utilise ce vocable, on se limite trop souvent à l'environnement de notre planète. La notion de développement durable doit avoir aussi un sens plus large et peut s'appliquer par analogie au domaine des finances publiques. Ainsi, dans une perspective de développement durable relatif aux finances publiques, le recours à l'endettement lié au financement de prestations ou d'investissements ne doit pas compromettre la capacité des générations futures à couvrir leurs besoins. Toujours dans cette perspective, l'action de l'Etat devrait faire en sorte que la société préserve, voire développe, son capital productif, social et humain.

Il est indispensable que la politique budgétaire tienne davantage compte des défis de l'avenir. S'engager sur la bonne voie en anticipant les changements à venir permet de se ménager une marge de manœuvre suffisante et d'éviter que la pression exercée sur les finances publiques par l'évolution

démographique n'impose à la société des changements de cap d'autant plus abrupts qu'ils seront tardifs.

Actuellement, le budget et le plan financier de notre Canton – tous deux établis à court ou tout au plus à moyen terme – ne prennent pas en considération les tendances évolutives à long terme, en particulier les tendances démographiques. Notre Canton aurait pu se doter, avec «Jura Pays Ouvert», d'un instrument qui lui procure une vision à long terme mais le peuple jurassien en a voulu autrement.

Si la notion de développement durable s'inscrit dans une politique à long terme pour ne pas compromettre les générations futures, le groupe démocrate-chrétien soutient également, dans une perspective à moyen terme, l'équilibre des finances cantonales. Cette notion d'équilibre que nous défendons et compte tenu du fait que les investissements qui nous sont proposés (par le biais des pages bleues) ont déjà fait l'objet d'après négociations assorties d'arbitrages, le groupe démocrate-chrétien ne soutiendra pas, à une exception près, l'adjonction de nouveaux investissements. Bien que ces investissements supplémentaires s'avèrent certainement louables, ils ne résistent pas au fait qu'ils ont été estimés de manière souvent trop sommaire et qu'ils péjoreront le compte de fonctionnement en alourdissant les charges d'intérêt ainsi que le compte des amortissements.

Avant de conclure mon propos, il convient tout de même de vous révéler un chiffre qui a pour le moins abasourdi l'ensemble du groupe démocrate-chrétien. En effet, en novembre 2007, l'Office fédéral des statistiques a publié des statistiques concernant la médiane des salaires mensuels bruts pour l'année 2006. Toutes les valeurs que je vais vous indiquer mentionnent donc le salaire mensuel brut, y compris le troisième salaire.

Pour votre gouverne, la médiane des salaires permet de déterminer la valeur centrale qui divise un ensemble ventilé dans l'ordre croissant des salaires en deux groupes de taille égale : pour une moitié des postes de travail (50 %), le salaire se situe au-dessus de la valeur centrale, alors que pour l'autre moitié (les autres 50 % évidemment), le salaire s'inscrit au-dessous. En d'autres termes et pour être plus clair, cela signifie que pour l'ensemble de la Suisse, c'est-à-dire le secteur privé et le secteur public, le 50 % des salariés bénéficie d'un salaire supérieur à 5'674 francs bruts par mois et que l'autre 50 % touche un salaire inférieur à 5'674 francs bruts par mois. Pour l'espace Mittelland qui comprend, je me permets de le rappeler, les cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel et du Jura, la valeur de référence est légèrement inférieure pour s'établir à un salaire mensuel brut de 5'552 francs par mois.

Sur la base des données fournies par la Trésorerie générale, votre interlocuteur s'est intéressé de savoir à quel niveau se situait la même valeur de référence pour les agents de la fonction jurassienne contenus dans le budget 2006, c'est-à-dire pour la même année de référence. S'agissant des 1'717,75 postes qui composent le budget 2006, à savoir les fonctionnaires, les enseignants ainsi que les magistrats, la médiane des salaires s'avère très largement supérieure à celle observée dans l'espace Mittelland puisqu'elle se situe à un salaire mensuel brut de 8'307 francs par mois.

La présidente : Monsieur le Député, oserais-je vous demander de conclure parce que vous avez épuisé le temps imparti.

M. Jean-Marc Fridez (PDC) : Je termine. Merci Madame la Présidente.

Ce chiffre signifie, je le rappelle encore une fois, que le 50 % des agents de la fonction publique (soit 858 équivalents plein temps) bénéficie d'un salaire inférieur à 8'307 francs et que, bien évidemment, l'autre 50 %, soit 858 postes de travail, bénéficie d'un salaire mensuel brut supérieur à 8'307 francs.

En termes de pourcentage, les valeurs semblent encore plus importantes car la médiane des salaires de la fonction publique jurassienne est de 49,62 % supérieure à celle de l'espace Mittelland.

Le fait que l'on puisse admettre le fait que les salaires offerts dans notre Canton s'avèrent légèrement inférieurs à ceux de l'espace Mittelland, on peut supposer sans se tromper que la médiane des salaires de la fonction publique jurassienne est supérieure de 50 % à celle des autres salaires jurassiens. Une telle différence ne peut pas nous laisser indifférents car les salaires offerts par la fonction publique jurassienne s'écartent beaucoup trop de ceux proposés sur le marché du travail, ceci malgré le fait que le niveau de qualification minimum requis dans la fonction publique s'avère supérieur à celui demandé dans les autres secteurs.

En d'autres termes, le groupe démocrate-chrétien est convaincu que la politique actuelle de rémunération de la fonction publique jurassienne est totalement dépassée. La rémunération des agents de la fonction publique jurassienne devra être adaptée aux réalités du marché.

La présidente : Monsieur le Député, j'aimerais que vous concluez !

M. Jean-Marc Fridez (PDC) : Je termine, j'en ai encore juste pour une minute, Madame la Présidente.

Il s'agira également de la moderniser en instaurant par exemple une direction par objectifs lors d'un entretien annuel ou encore en supprimant par exemple l'augmentation automatique des annuités.

J'ai juste encore deux paragraphes, Jean-Claude, si tu permets !

Bref, la politique de rémunération de la fonction publique jurassienne est obsolète et se doit de subir une refonte totale. Le groupe démocrate-chrétien restera vigilant afin que des mesures soient prises et permettent de gommer le déficit structurel qui plombe année après année les comptes de notre Canton pour plus de 10 millions de francs par année.

Et j'en arrive au dernier paragraphe. A la suite de discussions pour le moins nourries, notre groupe a décidé d'accorder en finalité sa confiance envers ce nouveau Gouvernement qui a déjà prouvé qu'il allait dans le sens souhaité par notre groupe parlementaire en prenant des mesures fortes telles que l'introduction d'un frein à l'endettement, le blocage des effectifs ou encore l'autofinancement des investissements à hauteur de 80 % au lieu de 60 %. En guise de conclusion, le groupe-démocrate chrétien acceptera l'entrée en matière des deux objets qui nous sont soumis aujourd'hui. Merci de votre attention.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : J'aimerais tout d'abord remercier les différents rapporteurs des groupes qui, plus ou moins, ont accepté ou accueilli avec une cer-

taine satisfaction les différents projets qui vous sont proposés aujourd'hui, tant au niveau des plans financiers que du budget 2008, acceptés avec quelques réserves plus ou moins importantes mais réserves que l'on retrouve, comme par hasard, aux deux extrémités de cette enceinte, ce qui ne vous étonnera certainement pas.

Le Gouvernement a donc l'honneur aujourd'hui de soumettre à votre approbation le plan financier et la planification des investissements pour la période 2008-2011. Pas encore 2020 Madame la députée Donzé ! Simultanément, il vous demande d'adopter le budget de l'Etat pour 2008, le tout en conformité avec les dispositions de la Constitution et de la loi sur les finances cantonales.

Plan financier 2008-2011

L'Etat a assaini dernièrement son bilan en amortissant son découvert, en constituant une fortune nette et en réduisant sa dette à un niveau que l'on considère comme acceptable. Le Gouvernement ne peut envisager une nouvelle dégradation de cette situation. C'est la raison pour laquelle il a d'ailleurs mis dernièrement en consultation son projet de frein à l'endettement qui permettra dans les faits de réaliser la motion que vous avez acceptée à ce titre. Dans cette optique d'assainissement durable des finances cantonales, le Gouvernement s'était donné comme objectif, en ce début d'année 2007, de vous proposer un volume des investissements pour les quatre prochaines années pouvant être autofinancé à raison de 80 %. Afin de poursuivre ses travaux de planification, il s'est également attaché à la définition de l'évolution économique la plus probable. Les perspectives conjoncturelles qu'il a retenues jusqu'en 2011 sont bonnes tout en sachant qu'elles constituent un facteur de risques important, tout comme d'ailleurs les autres hypothèses ayant servi à l'élaboration du plan financier.

Pour ce qui concerne l'économie suisse, on peut s'attendre à une poursuite robuste de l'expansion en 2008 et les dernières prévisions semblent quand même le confirmer. Le climat de consommation est en léger recul mais reste à un niveau élevé. La croissance des exportations devrait se maintenir à un rythme que l'on peut qualifier de soutenu, même si l'expansion ne devrait pas être aussi dynamique qu'en 2006. La légère hausse des taux d'intérêt pourrait exercer un frein sur certains secteurs mais l'environnement mondial et la valeur du franc suisse continuent de jouer un rôle important pour l'expansion du PIB suisse. Dès lors, l'inflation devrait rester maîtrisée et l'embellie sur le marché du travail devrait également se poursuivre. J'étais hier satisfait en prenant connaissance des dernières prévisions qui confirment pour l'instant nos différents scénarios. Sauf accidents pouvant évidemment se produire à tous moments, ces perspectives de bonne conjoncture ont de réelles chances de se prolonger jusqu'en 2011 mais à un niveau un peu moins soutenu.

Ainsi, un tel outil a ses limites et plus qu'au détail des chiffres, il convient de s'attacher aux tendances fortes qui se dégagent des résultats qui vous sont présentés aujourd'hui.

Après des années difficiles, les perspectives financières du canton du Jura s'éclaircissent. Après une très mauvaise année 2006, le plan financier 2008-2011 fait apparaître des résultats de fonctionnement globalement équilibrés. On peut donc se réjouir de ces prévisions.

Les charges augmentent de façon mesurée (+1,17 % en moyenne par an) sur la période attestant de la maîtrise de

ces charges. La progression des recettes (+1,21 %) reste malheureusement modeste. En effet, au-delà de la correction de la progression à froid en 2009 et au-delà de la reprise de la baisse fiscale dès cette même année, on doit bien constater que le potentiel de recettes de l'Etat reste bien limité, la structure de notre masse fiscale et de notre tissu économique n'étant pas comparable à ce qu'on peut observer ailleurs en Suisse.

En prenant en considération les investissements nets proposés pour les quatre prochaines années, manifestement en hausse par rapport aux dernières périodes de planification, l'Etat ne pourra pas s'autofinancer totalement. Le degré d'autofinancement sera proche de 80 %. L'Etat devra donc combler des insuffisances de financement oscillant entre 10,6 millions et 4,4 millions de francs.

La réduction de la dette pourra se poursuivre encore en 2008 du fait de l'opération BNS de 2005 pour évoluer ensuite au gré des insuffisances de financement annuelles. Elle pourra alors être considérée comme acceptable aux yeux de la loi sur les finances cantonales. En effet, selon nos prévisions, la quote-part de la dette, ratio comparant la dette au revenu cantonal, devrait rester inférieure à 10 % et les charges d'intérêts devraient mobiliser environ 4 % de nos propres recettes fiscales. Nous retrouverons ainsi des niveaux comparables à ceux que nous avons connus dans les années 80.

Vous présenter un tel plan financier permettant de concilier les besoins prioritaires à satisfaire sans provoquer une nouvelle dégradation de la dette a constitué pour le Gouvernement un réel défi. Pourtant, même si les perspectives sont équilibrées, le Gouvernement ne peut se satisfaire de cette situation. Assez vite, et cela ressort d'ailleurs clairement du programme de législature, le Gouvernement a perçu la nécessité de poursuivre les réflexions et les efforts engagés depuis plusieurs années afin de moderniser l'Etat et de le restructurer. L'Etat reste confronté à un risque financier important. C'est l'écart entre les charges consenties et le potentiel de ses recettes, si on fait abstraction des éléments conjoncturels des budgets et des comptes de l'Etat. Cet écart, appelé aussi déficit structurel, se situe entre 10 et 15 millions. Autrement dit, si la conjoncture devait se retourner, très rapidement l'Etat serait confronté à un excédent de charges de cet ordre de grandeur.

Dit encore autrement, après trois à quatre années de bonne ou de très bonne conjoncture, l'Etat devrait afficher un excédent de revenus de cette même dimension. D'où la nécessité d'assainir durablement les finances cantonales. Il s'agit d'une responsabilité intergénérationnelle. Comme dans d'autres domaines, il s'agit de léguer aux générations futures une dette qui leur donne toute marge de manœuvre pour investir et réaliser des projets.

Le Gouvernement travaille déjà activement sur un premier paquet de mesures qu'il a déjà examiné. Il doit encore prendre ses décisions. C'est ce qu'il fera dès janvier et février prochains. Le Gouvernement pourra ensuite adresser un rapport au Parlement afin de concrétiser les mesures qui seront de votre compétence. Je vous invite d'ores et déjà à soutenir le Gouvernement dans sa démarche.

A noter que ni le plan financier 2008-2011, ni à fortiori le budget 2008, ne prennent en compte les effets éventuels des mesures qui seront prises. Cela paraît évident mais mérite d'être rappelé : si les mesures ne sont pas prises en

compte, c'est parce que les décisions ne sont pas arrêtées. On peut moderniser l'Etat ! On peut en améliorer l'efficacité et l'efficience ! On vous le proposera. Mais on devra aussi apprendre à renoncer à des prestations ! Et nous devons d'abord économiser avant de prévoir des réallocations, ceci à l'intention du rapporteur du groupe CS-POP+VERTS. Mais nous préférons, quant à nous, diminuer le nombre d'emplois publics et non pas le salaire nominal des agents de la fonction publique, ceci à l'intention de Monsieur le député Fridez.

La planification des investissements constitue un des volets du plan financier. Elle présente les projets de façon détaillée par secteur d'activités et par service. Mais elle n'a qu'une valeur indicative et elle servira de cadre de référence à l'action de l'Etat et à l'élaboration des différents budgets annuels. Il est prévu de réaliser des projets importants au cours de ces quatre prochaines années. Ce ne sont pas moins de 835,2 millions qui seront investis sur le territoire cantonal. La part nette à charge de l'Etat ascende à 183,8 millions. Cela touche principalement le secteur des routes et celui des constructions. Pour Monsieur Stettler, «repletser» des routes, c'est contribuer au maintien des conditions-cadres pour le développement de ce Canton, même s'il n'échoute pas !

Par ailleurs, un effort conséquent de subventionnement est prévu notamment dans le domaine de la santé. En effet, l'Etat prévoit d'allouer 20 millions à l'Hôpital du Jura de 2008 à 2011. Cette somme lui permettra de financer les acquisitions et le renouvellement des appareils médico-techniques ainsi que les travaux d'entretien et d'assainissement lourds des bâtiments. Elle permettra aussi de réaliser les objets nécessaires à la mise en œuvre du plan hospitalier, objets qui feront encore l'objet d'une demande de crédit d'investissement spécial pour construction nouvelle. Vu l'univers mouvant dans lequel se trouve l'Hôpital du Jura, avec notamment les nombreuses études en cours (que ce soit lié à la LAMal ou aux études visant un hôpital interjurassien), le Gouvernement entend cependant assurer l'Hôpital du Jura de son soutien dans la mise en œuvre du plan hospitalier. Si l'enveloppe d'investissement allouée ne devait pas suffire, le Gouvernement examinera la possibilité d'octroyer une rallonge, selon les moyens à sa disposition. Sinon, l'Hôpital du Jura pourra recourir à des fonds extérieurs, notamment des emprunts, dont les charges seront prises en compte dans les futures enveloppes de fonctionnement.

Par ailleurs, des subventions d'investissement importantes sont versées dans les secteurs de l'agriculture, de l'environnement, des transports, de l'économie et de la formation. Le Gouvernement a procédé à des analyses. Il a fait des choix. Il a retenu les projets principaux qui s'inscrivent dans le programme de législature. Le résultat qui vous est présenté reflète, de l'avis du Gouvernement, ce qu'il est possible de réaliser dans les quatre prochaines années, en fonction de la maturité des projets, de leur faisabilité technique et surtout des moyens financiers disponibles.

Permettez-moi de m'arrêter sur deux éléments qui ont été discutés en CGF notamment. En ce qui concerne le montant de 300'000 francs prévu en 2008 pour les classes d'horlogerie, il y a encore un doute quant à savoir si ces classes devront déjà être aménagées en 2008. Le Gouvernement préfère donc maintenir le montant et pourra, si nécessaire, le reprendre l'année suivante. En ce qui concerne le SIEF, qui a fait l'objet de discussions en CGF et dont le début de financement a été ajouté au plan financier et au

budget 2008, il va de soi que ce grand projet nécessitera des crédits complémentaires les années suivantes. Au printemps prochain, le Gouvernement proposera au Parlement un crédit-cadre de votre compétence.

Différentes propositions de modifications ont été débattues en CGF. Je vous invite à suivre les propositions du Gouvernement correspondant par ailleurs, et cela dans tous les cas, à l'avis de la majorité de votre commission.

En ce qui concerne les modifications constituant des déplacements dans le temps, le Gouvernement propose d'y revenir lors des débats sur les budgets annuels respectifs.

Budget 2008

La première année de la planification financière des investissements et du plan financier correspond exactement aux éléments constituant le budget 2008 qui vous est soumis simultanément pour adoption. Il présente un bénéfice de 2,2 millions alors que, je vous le rappelle, le budget 2007 affichait un excédent de charges de 5,5 millions. Pour le Gouvernement, l'objectif de l'équilibre des comptes 2007 reste d'actualité mais n'est pas encore atteint.

L'augmentation des charges et des recettes de fonctionnement est conséquente entre ces deux budgets. Cela provient principalement des effets de la RPT qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. A noter que la mise en place de ce nouveau système péréquatif entre la Confédération et les cantons n'apportera un allègement au canton du Jura que de 4 millions sur le compte de fonctionnement. Si, en plus, on considère les effets sur les investissements, ce ne sont plus que 2 millions sur lesquels nous pouvons compter. A l'évidence, ce montant est bien éloigné de ce qu'on pouvait en attendre. Bien éloigné aussi des objectifs de ce grand projet !

L'effectif du personnel est plafonné, malgré la RPT, pour la deuxième année consécutive et les charges qui en découlent n'augmentent que de 0,8 % par rapport au budget 2007. Nous verrons en tout début d'année prochaine si ce pourcentage pourra être tenu puisqu'il est prévu d'accorder le plein renchérissement aux agents administratifs et au personnel enseignant. A noter que la variation de 0,1 % de l'indice coûte grosso modo entre 100'000 et 120'000 francs à la République et Canton du Jura.

En ce qui concerne les impôts, on a vu que les rentrées devraient progresser selon nos prévisions, tout en étant calculées sur une quotité inchangée de 2,85. Les prévisions pour les personnes physiques de +2,53 % sont effectivement bien modestes en regard des 15,29 % des personnes morales. Sans doute un signe de la bonne conjoncture mais aussi un risque pour nous d'une grande volatilité des rentrées liées aux personnes morales. Ici, je ne peux que relayer l'appel lancé lors de l'assemblée de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, par son président qui en appelait à ce qu'enfin, étant donné la bonne conjoncture, chacun puisse en bénéficier.

Le Gouvernement n'entend cependant pas remettre en cause les baisses fiscales adoptées par le peuple dans toutes les communes jurassiennes.

Les investissements 2008 sont, comme en 2007, en nette augmentation par rapport aux années antérieures. Au total, près de 230 millions seront investis sur le territoire cantonal, représentant une charge nette pour l'Etat de 46,8 millions. L'insuffisance de financement atteint 10 millions. Dès

lors, le degré d'autofinancement est, avec 78,6 %, légèrement inférieur à l'objectif initial de 80 % que s'est fixé le Gouvernement.

En résumé, l'amélioration du budget 2008 est autant imputable aux effets de la conjoncture qu'à la maîtrise des charges et à la RPT. Je le rappelle, si on peut se réjouir d'un budget équilibré, ce qui n'était plus arrivé depuis 1983, l'Etat reste confronté à un écart structurel entre le total des charges et le potentiel des recettes. Le risque encouru en cas de retournement de tendance ne peut pas être négligé. Sans compter les autres risques – on l'a entendu de la bouche du président de la commission de la santé – comme la valeur du point Tarmed (risque évalué à 2 millions de francs pour la République et Canton du Jura), de même que les événements que nous avons pu voir et ce qui se passe dans les pertes enregistrées par la plus grande banque de ce pays pourraient coûter entre 500'000 et 600'000 francs à la République et Canton du Jura en pertes de recettes fiscales. C'est la raison pour laquelle, je le rappelle, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des mesures de rationalisation destinées à améliorer durablement l'efficacité et l'efficience de l'Etat.

Comme pour le plan financier des investissements, le Gouvernement vous recommande de refuser les propositions financières qui vous seront proposées par les groupes, toutes aussi intéressantes, voire séduisantes, peuvent-elles paraître ! Et là, à l'intention de Monsieur le député Stettler, toute dépense supplémentaire réduit le bénéfice escompté et augmente l'endettement.

A noter que le Gouvernement n'interviendra en principe pas dans la discussion de détail, sauf peut-être pour vous apporter si nécessaire des précisions d'ordre technique aux questions ou propositions que vous pourriez formuler.

J'aimerais conclure en remerciant toutes les personnes ayant participé à l'élaboration des documents qui sont soumis aujourd'hui à votre approbation, en particulier mes collaborateurs de la Trésorerie générale. J'aimerais aussi remercier la CGF et son président qui ont, comme à l'accoutumée, analysé ces outils de gestion stratégique avec perspicacité et pertinence.

Pour l'heure, je vous recommande, au nom du Gouvernement, d'approuver le plan financier, la planification des investissements 2008-2011 et le budget 2008.

L'entrée en matière des points 12 et 13 n'est pas combattue.

La présidente : Je vous propose de passer à la discussion de détail en abordant tout d'abord le plan financier et la planification des investissements pour la période 2008-2011 mais, préalablement, nous allons faire une toute petite pause technique d'une durée d'une minute.

(La séance est suspendue quelques minutes.)

La présidente : Voilà, chers collègues, nous allons reprendre nos débats. Au niveau du plan financier, nous nous retrouverons uniquement sur les propositions, les autres rubriques étant acceptées tacitement.

12. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2008-2011

Rubrique 350.565.00 – Economie rurale (encouragement installations transformation du purin en biogaz)

Gouvernement et majorité de la commission :
3'700'000 francs pour les années 2009, 2010 et 2011.

Minorité de la commission :
3'900'000 francs pour les années 2009, 2010 et 2011.

Proposition de Thomas Stettler (UDC) :
3'900'000 francs pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011.

M. Jean-Marc Fridez (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : L'intention de la majorité de la commission est louable puisqu'elle permettrait d'encourager de valoriser le purin en le transformant en biogaz. Toutefois, n'oublions pas que les montants inscrits à la planification financière résultent d'arbitrages et que l'histoire nous apprend que les montants pour des projets nouveaux qui n'ont pas été prévus sont la plupart du temps non utilisés.

Il convient également de rappeler qu'initialement les investissements souhaités par les différents services se montaient à 360 millions de francs et qu'ils ont été ramenés à 183 millions, soit la moitié de ce qui était souhaité au départ.

En conséquence, la majorité de la commission vous recommande d'accepter les montants tels que présentés par le Gouvernement sans y apporter de modification.

M. Ami Lièvre (PS), au nom de la minorité de la commission : En Suisse en général, comme dans le Jura d'ailleurs, le soutien aux énergies renouvelables est très insuffisant, particulièrement dans le domaine de l'agriculture où les investissements relatifs à la production d'énergie renouvelable sont pourtant potentiellement les plus coûteux.

C'est notamment le cas pour la production de biogaz à partir de déjections animales – plus de 1 million par installation – et c'est aussi vrai pour les projets visant à capter l'énergie solaire du fait des énormes potentiels à disposition dans la plupart des exploitations, en raison des grandes surfaces de toit que l'on y trouve.

En raison des coûts élevés de ces systèmes mais aussi de leurs gros impacts économiques et de l'adéquation évidente de cette problématique avec le développement durable, il nous semble utile de soutenir activement les exploitants qui ont le courage et l'intelligence de se lancer dans de telles opérations. Nous savons que plusieurs agriculteurs sont intéressés, soit par le biogaz soit par le solaire (certains nous l'ont dit) et nous savons aussi que les responsables des questions d'amélioration foncière à Courtemelon sont en train de conduire une réflexion et des études pour déterminer le potentiel effectif de ces énergies dans le monde agricole jurassien.

Nous sommes dans le contexte d'une planification financière pour les quatre années qui viennent. C'est donc là que nous devons montrer, dans les domaines d'avenir, notre vision et notre détermination. Je propose d'ajouter – mais seulement à partir de 2009 pour que, dans l'intervalle, des projets concrets puissent être encouragés – 200'000 francs par année à la rubrique 350.565.00 du Service de l'économie rurale.

M. Thomas Stettler (UDC) : Il est clair que notre groupe est très réticent pour ce qui est des dépenses de l'Etat. Toutefois, nous sommes persuadés que certains investissements sont indispensables pour le progrès de ce Canton.

Parmi les plus brûlantes questions figure certainement l'avenir de la production d'énergie sur le territoire jurassien. Chacun peut réaliser des projets sur le toit d'une maison par exemple ou en brûlant du bois plutôt que du mazout, c'est très bien. Mais pour réellement diminuer les besoins en énergie fossile ou nucléaire, il faut des projets d'envergure.

Les exploitations agricoles se prêtent idéalement à cet exercice, qu'il s'agisse de biogaz par leur production d'engrais de ferme, qu'il s'agisse d'éoliennes par leur emplacement exposé et décentré ou d'installations photovoltaïques par leur immense surface de toit. Beaucoup de paysans jurassiens sont prêts à relever le défi et à mettre à disposition leur potentiel.

En ajoutant 200'000 francs par an au plan financier, y compris au budget 2008, à la rubrique 350.565.00, l'Economie rurale disposera d'un outil levier, capable de faire émerger ces nouvelles voies. Alors, Mesdames et Messieurs les Députés, faites un pas vers l'avenir. Cela, c'est du développement durable.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Mon département va mener une étude portant sur les énergies renouvelables à développer dans l'agriculture, projet qui figure d'ailleurs et qui est inclus dans le programme de législation 2007-2010 du Gouvernement. Ainsi, un rapport portant sur l'opportunité d'encourager les énergies renouvelables dans l'agriculture jurassien, sur les mesures qui pourraient être prises et sur les coûts d'une telle opération, sera disponible au premier semestre de l'année prochaine.

Pour l'heure, les informations qui permettraient de prévoir, dans les plans financiers d'investissement, un montant destiné à financer de telles mesures font défaut. En l'état actuel des choses, il est dès lors prématuré de prendre une décision et j'aimerais également relever que l'octroi de prêts est déjà possible pour les installations avec biogaz. Au besoin et selon le plan d'action qui sera établi, la question du financement complémentaire d'un soutien aux énergies renouvelables sera discutée ultérieurement, en coordination bien entendu avec le Département de l'Environnement et de l'Equipe.

La présidente : Nous avons donc deux propositions de minorité, soit celle défendue par le député Ami Lièvre qui consiste à inscrire +200'000 francs sur les années 2009, 2010 et 2011 et celle du député UDC Thomas Stettler qui propose d'inscrire en plus 200'000 francs également en 2008. Nous allons donc opposer ces deux propositions, puis opposer celle qui aura obtenu le plus de voix à celle du Gouvernement et de la majorité de la commission.

Au vote :

- la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 25 voix contre 3 en faveur de la proposition du groupe UDC;
- la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 24 en faveur de celle du Gouvernement et de la majorité de la commission.

Rubrique 450.501.01 – Ponts et chaussées (route Saignelégier–Tramelan)

Proposition du groupe PDC :
Inclure la route Saulcy–Lajoux.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Voici une nouvelle planification financière qui nous est proposée. Nous savons que, restrictions obligent, plusieurs chantiers en cours et proposés en tranches dans les dernières planifications n'ont plus obtenu l'aval du Gouvernement dans leur continuité. Le tronçon de Glovelier aux Genevez en est un exemple. Nous avons beaucoup apprécié que les travaux de correction et de réfection aient été entrepris régulièrement, par étapes annuelles, pour arriver, cette année, à l'entrée du village de Saulcy.

Nous devons cependant attirer votre attention sur le fait qu'il subsiste encore un tronçon de route entre Saulcy et Lajoux qui demande d'urgents travaux de correction et de réfection, portant sur une longueur de moins de deux kilomètres et qui marqueraient la fin de la remise en état de la RC 1572.

Il est à relever que cette route n'est pas uniquement une desserte régionale mais qu'elle est l'unique tracé pour les poids lourds transitant de l'Ajoie et la vallée de Delémont vers La Chaux-de-Fonds, Bienne et le plateau suisse, étant donné les limitations de gabarits imposés par les goulets des tunnels du Pichoux et de La Roche ainsi que par les contraintes économiques découlant de la RPLP. Cette forte augmentation du trafic lourd provoque une importante dégradation de la chaussée sur le tronçon non réfectionné et son étroitesse est caractérisée par l'affaissement des accotements et l'empiètement sur les banquettes et les bordures visibles sur la totalité de la longueur du tronçon incriminé. De plus, cette route est beaucoup sollicitée par le trafic agricole du fait que la plupart des paysans du village exploitent des terres à proximité de cette artère.

D'un autre côté, on remarque une forte augmentation de la circulation due aux véhicules qui quittent l'autoroute à Glovelier pour la rejoindre à Tavannes et vice-versa. Ceci est certainement lié à l'augmentation des utilisateurs du GPS, celui-ci indiquant ce trajet comme étant le plus court.

Il a été relevé lors des comptages des Ponts et chaussées effectués cet été lors des fermetures successives de la H18 pour les deux semaines de juillet des lundis 16 et 23 aux vendredis 20 et 27, couplée avec la fermeture de la route du Pichoux, quelques 5'200 passages journaliers pour la première semaine, 4'800 pour la seconde et, pour la troisième semaine du lundi 30 juillet au vendredi 3 août, avec la réouverture de la route du Pichoux, 3'500 véhicules ont transité par la localité de Saulcy.

Bien que l'hiver passé ait été plutôt clément, il s'est produit plus de cinq accidents dans le secteur des Grevelets (combe située immédiatement après la limite des communes de Saulcy et Lajoux) dans un virage dangereux puisque les services de la voirie cantonale ont procédé à l'abattage de plusieurs arbres et à l'enlèvement de la glissière de sécurité pour permettre aux véhicules de finir leur course dans les champs ! Cet hiver, on compte déjà deux sorties de route à ce même endroit, heureusement sans gravité ! Rappelons toutefois que deux accidents mortels se sont produits par le passé sur cette même route.

Je me permets donc d'attirer votre attention sur l'importance et l'urgence de la réfection de ce tout dernier tronçon, je le rappelle, de moins de 2 km ! Ceci par souci non seulement du confort mais surtout de la sécurité des usagers de notre région décentralisée et qui l'utilisent quotidiennement. Etant consciente du resserrement des cordons de la bourse cantonale et au vu des restrictions projetées, je demande tout de même de faire figurer la mention de cette route couplée avec le secteur de la Gruère de la route Tramelan–Saignelégier inscrit dans la nouvelle planification financière cantonale. Les montants qui ne seraient pas utilisés pour ce secteur pourraient faire bénéficier la route Saulcy–Lajoux jusqu'à la fin des travaux requis du fait du retard du projet lié à des considérations environnementales et des difficultés de réalisation de l'assainissement du tronçon qui doit composer avec la protection de la nature. De cette manière, les investissements figurant dans la planification financière ne seraient pas augmentés et ne péjoreraient pas le montant des dépenses prévues ces prochaines années. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Dans la planification financière, on a déjà tenu compte des projets qui ne seraient pas réalisés à raison de 400'000 francs par année qui figurent sur le plan financier qui vous est présenté. Donc, on ne peut pas entrer en matière sur cette procédure de rajouter encore un projet qui, lui-même, ne passerait pas par cette règle qu'on s'est appliquée. Par contre, si vraiment il y a des travaux urgents à exécuter, il existe une rubrique dans la maintenance routière, de l'ordre de 1,2 million de francs par année. On pourra probablement, s'il y a urgence et sécurité à assurer, puiser dans ces montants mis là à disposition. Par contre, pour le reste, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à refuser cette proposition.

Au vote, la proposition du groupe PDC est rejetée par 26 voix contre 18.

Rubrique 450.501.01 – Ponts et chaussées (route Saint-Ursanne–Soubey–Les Enfers)

Gouvernement et majorité de la commission :
2'000'000 francs pour l'année 2010.

Minorité de la commission :
2'400'000 francs pour l'année 2010.

M. Fritz Winkler (PLR) : rapporteur de la majorité de la commission : Comme je l'ai déjà dit lors du débat sur l'entrée en matière du plan financier 2008-2011, mon groupe n'est pas favorable à la modification des montants que le Gouvernement propose au Parlement. Or, notre collègue Gabriel Willemin veut inscrire à la page 59 (chiffre 450.501.01) une augmentation de 400'000 francs sur le tronçon Saint-Ursanne–Soubey–Les Enfers pour l'année 2010.

Le groupe se demande comment notre collègue peut articuler des montants aussi précis. A-t-il connaissance d'un projet des Ponts et chaussées qui auraient échappé au Gouvernement ? (*Rires.*) Quoi qu'il en soit, le groupe libéral-radical reste cohérent et tient le même langage que ses commissaires à la CGF. Il refuse cette augmentation de 400'000 francs et invite les autres groupes à en faire de même. Merci de votre attention.

M. Gabriel Willemin (PDC), au nom de la minorité de la commission : Je répondrai, dans mon intervention, à la remarque du député Winkler.

Dans le contexte politique actuel, les régions périphériques ou à faible densité de population ont souvent du mal de faire entendre leur voix. La position du Jura vis-à-vis de la Confédération en est un bon exemple. Notre Gouvernement doit régulièrement se battre pour faire entendre sa voix auprès des instances fédérales et obtenir des engagements financiers favorisant le développement de notre Canton. Force est de constater qu'il en est de même des relations entre les régions à faible densité de population et l'Etat jurassien.

L'exode rural et le faible développement économique dans le Clos-du-Doubs ont depuis longtemps incité la population et les autorités locales à se satisfaire des aides ponctuelles de l'Etat. Garantir à cette région un minimum de prestations publiques, c'est maintenir un service de transport public minimal et assurer la praticabilité de la liaison routière entre Saint-Ursanne et Les Enfers. Ces deux prestations sont également celles qui permettent de développer le seul débouché économique pertinent après l'agriculture, à savoir le tourisme.

En matière de transport public, l'engagement de l'Etat offre un service minimum qui peut satisfaire la population compte tenu du nombre d'usagers. Par contre, en ce qui concerne le réseau routier, le problème est plus délicat. Toutes les personnes d'ici ou d'ailleurs qui utilisent cette route s'accordent à dire que c'est la route qui se trouve dans le plus mauvais état actuellement dans le Jura. La forte dégradation de la chaussée qui perdure depuis plus de vingt ans a obligé l'Etat à entreprendre des travaux conséquents. Je tiens ici à remercier le Gouvernement et le Parlement des travaux qui ont déjà été réalisés jusqu'ici.

La chaussée est à des endroits en si mauvais état que le Gouvernement joue les pompiers en devant effectuer d'importants travaux sur des parties particulièrement endommagées en plus de l'entretien minimum déjà planifié. Cela explique pourquoi le montant engagé durant la période 2003-2007 dépasse les montants planifiés. On prévoyait 1'600'000 francs et on a dépensé 2'133'000 francs.

Par exemple, la réfection du pont de Soubey. La structure du pont était tellement endommagée qu'une rénovation conséquente a dû être réalisée en 2006 pour un montant de 725'000 francs.

Pour la période 2008-2011, le Gouvernement a décidé de diminuer les montants des travaux de réfection de cette route en comparaison des montants alloués durant la période 2004-2007. Cette décision est pour le moins incompréhensible si l'on sait qu'à plusieurs endroits encore, la sécurité des usagers n'est de loin pas assurée. Quand on demande au Gouvernement les raisons qui l'ont incité à diminuer ce montant, la réponse est claire : nous avons dû procéder à des arbitrages. Je trouve que cet arbitrage est pour le moins inopportun puisque c'est de cela qu'il s'agit selon les paroles du ministre.

A la hauteur de la cabane cantonnière entre Soubey et Les Enfers, la chaussée est tellement déformée que cela engendre un affaissement de plus de 20 cm. En hiver, en roulant à une vitesse même très faible, un glissement sur une plaque de glace pourrait avoir des conséquences très graves en sachant qu'un ravin se trouve en contrebas de la route. Parce que je me sens responsable, en tant que dépu-

té, des conséquences qu'un accident pourrait avoir à cet endroit, je souhaite que le montant planifié durant la période 2008-2011 reste le même que celui de la période 2004-2007. Je propose donc d'ajouter 400'000 francs en 2010 à la rubrique 450.501.01. Ce montant devra être utilisé pour réaliser les travaux de renforcement de la chaussée au niveau de la cabane cantonnière.

Pour information, une lettre de l'Association des maires des Franches-Montagnes a été adressée au Gouvernement. Tous les maires des communes francs-montagnardes demandent précisément de maintenir les mêmes montants que ceux de la période 2003-2007 pour la réfection de cette route.

Je vous invite donc à suivre la proposition de la minorité de la commission en votant le montant de 2'400'000 francs à la rubrique 450.501.00 (Maintenance routière).

Je vous informe que, contrairement à ce qui a été voté en commission de gestion des finances, la majorité des membres du groupe PDC soutiendra cette proposition. D'avance je vous remercie de soutien et de votre attention.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipelement : Effectivement, on ne va pas refaire le débat, les pesées d'intérêts, le montant à disposition, la capacité d'autofinancement, toute une série de critères qui font que le Gouvernement prend des décisions et vous les propose.

Quelques chiffres très brièvement : Courroux : 13'000 voitures par jour, Courrendlin : 12'700, Courtemaîche : 4'700 et puis, sur ce tronçon, 550 voitures en moyenne par jour. Les Ponts et chaussées ont l'ordre d'intervenir quand il est nécessaire pour des raisons de sécurité. Donc, ils vont le faire systématiquement. Nous avons prévu 300'000 francs par année, soit 1'200'000 francs.

C'est un tronçon particulier qui est dangereux. On m'a renseigné sur un virage extrêmement dangereux où il fallait intervenir très rapidement. On pourrait très bien imaginer de combiner l'intervention à fin 2009 (les 300'000 francs) et au début 2010 (les autres 300'000 francs) pour rétablir ce tronçon.

Donc, je vous propose d'accepter la proposition du Gouvernement et de ne pas entrer en matière sur la proposition qui vous est faite.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 14.

Rubrique 450.501.01 – Ponts et chaussées (route Courchapoix–Montsevelier)

La présidente : C'est la proposition qui est en lien avec la route Courchapoix–Montsevelier et plus particulièrement le virage. Vous ne souhaitez pas intervenir sur le sujet ?

Mme Suzanne Maître (PCSI) : Non, c'était une déclaration d'intention.

La présidente : C'est une déclaration d'intention uniquement. Donc, nous ne procéderons pas à un vote.

Rubrique 460.503.00 – Constructions (aménagement facilitant l'accès des bâtiments aux handicapés)

Gouvernement et majorité de la commission :

7'365'000 francs pour 2009, 8'405'000 francs pour 2010 et 9'330'000 francs pour 2011.

Minorité de la commission :

8'015'000 francs pour 2009, 9'055'000 francs pour 2010 et 9'980'000 francs pour 2011.

La présidente : Nous avons là aussi deux propositions et, peut-être pour faciliter le débat – c'est vrai que Monsieur le ministre Juillard me l'a indiqué tout à l'heure – c'est mieux que ce soit d'abord la minorité qui vienne présenter sa proposition et que la majorité puisse venir la redémonter.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS), au nom de la minorité de la commission : Il s'agit ici de l'accès aux handicapés dans les bâtiments publics jurassiens.

La motion no 719 de l'ex-député Charles Juillard, actuellement ministre des Finances, n'a pas été classée et elle demande donc toujours un programme de travaux pour permettre l'accès des handicapés aux bâtiments publics jurassiens. L'inventaire des besoins est évalué à 6,5 millions de francs.

Nous sommes surpris de constater que ce programme n'a pas été retenu dans le plan financier 2008-2011. Le groupe socialiste est très attaché à ce que les personnes en difficulté puissent être mieux intégrées dans notre société, acquérir plus d'autonomie. Dans ce sens, nous proposons qu'un montant de 650'000 francs soit inscrit annuellement, dès 2009, ce qui permettra d'assainir les bâtiments publics dans les dix années à venir. Les handicapés ont droit à de tels aménagements, c'est un devoir dans notre société; sans cela nous assistons à une forme de discrimination qui n'est pas acceptable.

M. Jean-Marc Fridez (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La minorité de la commission vous propose donc un montant de 650'000 francs par an pour rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce montant correspond au 1/10 des montants d'investissements qui avaient été estimés dans le cadre d'une intervention parlementaire qui demandait à rendre accessibles les bâtiments publics aux handicapés.

Bien que le Parlement ait refusé de classer l'intervention parlementaire y relative, la majorité de la commission vous propose de ne pas modifier les montants tels que prévus dans le plan financier car elle estime qu'il est plus raisonnable d'effectuer les adaptations nécessaires aux normes en vigueur à chaque fois qu'un projet d'aménagement ou de transformation est effectué.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 19.

Rubrique 470.562.00 – Transports et énergie (subventions pour diversification énergétique)

Gouvernement et majorité de la commission :

400'000 francs pour les années 2009, 2010 et 2011.

Minorité de la commission :

500'000 francs pour les années 2009, 2010 et 2011.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS), au nom de la minorité de la commission : Mesdames et Messieurs, vous venez de faire un geste dans ce domaine des énergies renouvelables pour l'agriculture. Donc, pour le 94 % restant de la population, on vous demande de faire aussi un geste pour toutes les personnes, dans un souci d'égalité, qui ont envie d'investir dans les énergies renouvelables.

Sachez qu'à l'Etat jurassien, énormément de projets ont été déposés et l'Etat n'arrive pas à répondre aux demandes tant et si bien que le ministre Laurent Schaffter nous a déjà indiqué qu'il allait demander un crédit supplémentaire pour répondre à toutes les demandes car, en début d'année (au mois de mai), le budget est déjà utilisé apparemment pour les énergies renouvelables.

Nous voulons donc que l'Etat soutienne et donne une impulsion dans ce domaine et, indépendamment de l'aspect écologique, nous pensons qu'il est nécessaire d'aider aussi tous ceux qui, aujourd'hui, souhaitent entreprendre des travaux pour diminuer le prix du chauffage. Dans les années à venir, il est fort à parier que des familles à revenu modeste ne puissent plus assumer les coûts de chauffage de leur appartement car le prix du mazout augmente. Donnons-leur une chance de changer la possibilité de chauffer leur maison.

M. Jean-Marc Fridez (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La dernière planification financière de 2004-2007 indiquait, pour cette même rubrique, des investissements bruts à hauteur de 560'000 francs pour les quatre ans.

La majorité de la commission estime que le soutien apporté à la diversification énergétique est beaucoup plus important que les montants prévus dans l'ancien plan. En effet, pour la période 2008-2011, les investissements prévus dans le plan financier s'élèvent à 1'600'000 francs. Compte tenu du fait qu'ils sont déjà très largement supérieurs à ceux de la législature précédente qui étaient, je le rappelle, de 560'000 francs, la majorité de la commission vous propose de ne pas modifier les montants tels que prévus dans la planification financière.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Pour donner quelques chiffres. Effectivement, en 2006, on a dû reporter sur 2007 un certain nombre de projets à subventionner, pour le montant de 150'000 francs, mais les derniers renseignements qui m'ont été donnés, c'est que la situation se normalise. Je dis bien avec les montants qu'on adjuge pour chaque type de projet (on peut les doubler, on peut les tripler) avec les montants actuels qu'on adjuge, la situation est en train de se normaliser, c'est-à-dire que nous avons, pour 2007, 87 demandes qui ont été déposées pour un montant de 230'000 francs. Donc, à la fin de l'année, ce serait un montant d'environ 50'000 francs qui nous manquerait pour subventionner la totalité des projets.

Le Gouvernement estime donc qu'avec l'effort qui a été fait d'augmenter de 100'000 francs, les montants sont suffisants actuellement et il vous propose de refuser cette proposition.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 31 voix contre 18.

Rubrique 520.565.01 – Culture (réhabilitation du patrimoine bâti ancien)

Gouvernement et majorité de la commission :
0 franc.

Minorité de la commission :
80'000 francs pour les années 2009, 2010 et 2011.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS), au nom de la minorité de la commission : Le groupe socialiste propose ici une augmentation du budget liée à la réhabilitation du patrimoine bâti. Cette thématique relève du plan directeur cantonal qui a établi une fiche et qui met en évidence les principes d'aménagement et les mandats de planification des autorités communales et cantonales.

Un premier projet a été présenté au Gouvernement a été renvoyé au Service de l'aménagement du territoire parce qu'il ne correspondait pas aux objectifs du Gouvernement. Un nouveau projet à Porrentruy sera mis en route mais seul un montant de 5'000 francs est inscrit dans le budget 2008. Le groupe socialiste souhaite inscrire dans le plan financier 2009, 2010 et 2011 un montant annuel de 80'000 francs permettant la concrétisation de projets pour Porrentruy afin d'aider des particuliers aussi à réhabiliter leur patrimoine dans le centre ancien.

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Mon grand âge m'aura permis d'assister à une forme de miracle : entendre mon collègue Ami Lièvre dire du bien de l'agriculture, proposer et obtenir l'augmentation du budget de l'Economie rurale. Plutôt que de maudire l'obscurité, notre collègue a préféré allumer une petite bougie. L'époque s'y prête et je salue cet acte de tolérance au service de l'utilisation ingénieuse du purin ! (*Rires.*)

Proposition vous est faite par la minorité de la CGF d'inscrire à la rubrique 520.565.01 un montant de 80'000 francs durant les années 2009 à 2011 pour la réhabilitation du patrimoine bâti ancien.

Le même raisonnement doit s'appliquer mutatis mutandis à cette dépense qu'à l'enveloppe d'investissements estimée initialement par les services de l'administration à 357,2 millions et ramenée in fine à 183,8 millions. L'objectif est d'atteindre un degré d'autofinancement de 80 %, ce qui nous oblige à faire des choix.

L'intention de la minorité est louable mais elle fait fi des efforts que nous devons consentir pour ne pas déborder du cadre fixé.

Par ailleurs, il n'est pas judicieux de suggérer de tels investissements sans savoir s'ils pourront être réalisés. La possibilité existe toujours de répondre à des besoins concrets lorsqu'ils se manifesteront. La majorité de la CGF vous demande de refuser l'inscription de ce montant.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : La rubrique figure à l'Office de la culture parce qu'elle relève d'une collaboration étroite entre cet office, qui sera chargé d'étudier les dossiers au moment où les projets se-

ront déterminés, et le Service de l'aménagement du territoire.

Si ne figure qu'un montant de 5'000 francs, c'est parce que les modalités de collaboration avec la ville de Porrentruy ne sont pas encore définies. Effectivement, le Gouvernement a choisi de resituer la problématique de l'aménagement des centres anciens à Porrentruy dans le cadre d'un projet pilote. Cette option-là, politiquement, est prise. Maintenant, il s'agit de déterminer avec la ville de Porrentruy sa participation, le type de projet qu'on soutiendra, les paramètres. Dans ce sens-là, il nous paraît hautement prématuré de retenir un montant étant donné que ces objets-là ne sont pas encore clairement déterminés. Donc, ce n'est pas simplement parce qu'on ne peut pas se le payer, c'est parce que l'objet n'est encore pas suffisamment élaboré.

Le Gouvernement vous invite donc à renoncer à ce montant et, cas échéant, il viendra lorsque le projet sera clairement établi avec la commune de Porrentruy.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 17.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement.

13. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2008

Rubrique 100.506.00 – Informatique (système d'information de l'éducation et de la formation)

Proposition du Gouvernement et de la commission :
2'778'000 francs au lieu de 2'572'000 francs.

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Lors de la séance de la CGF du 28 novembre 2007, Madame le ministre de la Formation a demandé et obtenu – comment pouvait-il en aller autrement lorsqu'on connaît sa verve et sa force de persuasion ? – le transfert à la rubrique 130.506.00 d'un montant de 206'000 francs du budget 2007 au budget 2008.

Le Parlement s'est prononcé sur le système d'information de l'éducation et de la formation (abrégé SIEF) dans le cadre du débat sur la loi scolaire. Au terme d'une discussion qui a porté sur l'opportunité d'un tel outil et sur les problèmes de sécurité, le principe et la dépense ont été admis. Or, le montant de 400'000 francs consacrés à cet objet dans le budget 2007 n'a pu être entièrement épuisé.

Le Gouvernement a donc proposé d'ajouter au budget 2008 la somme de 206'000 francs pour les besoins du Service de l'informatique, qui n'est rien d'autre qu'un report de crédit. Le montant total passe ainsi de 2'572'000 francs à 2'778'000 francs.

J'ajoute que le SIEF a été présenté à la CGF par M. Mathieu Lachat, chef du Service de l'informatique, et Philippe Kaegi, chef de ce projet dans le même service. Il ne m'appartient pas de vous résumer cet exposé hic et nunc mais je vous suggère de vous le faire présenter par vos représentants à la CGF car on comprend mieux l'utilité du SIEF et

ses contours de cette manière. Je vous invite à accepter ce report de crédit, ce que la CGF a fait de son côté.

Au vote, cette proposition est acceptée par la majorité des députés.

Rubrique 560.364.01 – Subventions aux institutions sociales (Maison «La Puce Verte»)

Proposition de Pierre-Olivier Cattin (PCSI) :
45'000 francs au lieu de 40'000 francs.

M. Pierre-Olivier Cattin (PCSI) : Il s'agit de la rubrique 560.364.01 du Service de l'action sociale à propos des subventions aux institutions sociales pour un total de 16 millions et, à la page 94, sous le commentaire «Maison La Puce Verte», de 40'000 francs.

La maison «La Puce Verte» est une structure d'accueil enfants-parents comme l'indique le feuillet explicatif que vous avez trouvé ce matin sur votre pupitre. C'est une structure unique dans le Canton, qui fonctionne depuis 2003 et propose un soutien, un accompagnement des familles (enfants et parents) lorsque des problèmes éducatifs sont présents, que la solitude de la mère est pesante ou que la communication éducative, sociale ou familiale fait défaut. La maison d'accueil «Puce Verte» entre dans l'arsenal préventif de la toute petite enfance, dont le canton du Jura peut s'enorgueillir.

Ce soutien n'est pas gratuit mais l'apport des parents et des visitants est symbolique et permet un accès aux plus défavorisés, pour lesquels cette structure a été créée.

A sa création, l'institution s'est vu doter d'une subvention annuelle de 50'000 francs, ce qui a permis de donner l'impulsion nécessaire à un démarrage efficace. Dès 2005, la subvention est passée à 40'000 francs. Après cinq années d'exercice, «La Puce Verte» est connue et appréciée par de nombreux couples parents-enfants. Sa gestion est des plus économes. Mais, malgré cette implication, la masse salariale a dû être augmentée de 29'000 à 32'000 francs par année, ceci surtout pour rémunérer à leur juste taux les heures de formation et de supervision qui, à ce jour, n'ont jamais été réglées aux accueillantes.

Il aurait été fait mention d'une fortune de 17'000 francs au 31 décembre 2006. Je voudrais préciser qu'il n'en est rien. Cette somme avait été gardée en réserve et a permis de payer les accueillants jusqu'à la réception de la subvention annuelle, reçue en mai 2007.

La subvention de 40'000 francs ne suffit donc plus à permettre la continuation, dans de bonnes conditions, de cette institution. Des parrainages à la Loterie romande ou à Pro Juventute seront sollicités en plus.

Je vous demande, au nom des utilisateurs de la maison «Puce Verte», de bien vouloir octroyer pour 2008 une subvention de 45'000 francs au lieu des 40'000 francs prévus au budget de fonctionnement 2008, sous la rubrique 560.364.01 de la page 92. Je vous remercie de votre soutien.

M. Philippe Receveur, ministre des Affaires sociales : Il s'agit ici en fait d'une demande récurrente qui a été présentée à plusieurs reprises ces dernières années pour faire re-

monter le niveau de la subvention de 40'000 francs (auxquels elle se trouve aujourd'hui) à 50'000 francs.

Pour l'instant, en l'état actuel et compte tenu de la situation générale, le Gouvernement ne préconise ni l'acceptation ni le rejet d'une demande de ce genre mais, au fond, considère que cette demande est certainement prématurée dans le sens où il est prévu de réaliser un bilan de l'expérience qui est faite à «La Puce Verte», bilan sur la base duquel on devra pouvoir déterminer les besoins et les financements.

En ce qui concerne la fortune qui existe, qui n'existe pas, et bien ma foi le Service de l'action sociale se fonde sur les comptes qui lui sont remis, qui sont régulièrement apurés, qui nous permettent de dire que, pour l'exercice en cours, ce montant semblait encore disponible.

Le Gouvernement est d'avis qu'il s'agit d'attendre le bilan de cette expérience avant de se déterminer sur le maintien de la subvention et, par la suite, sur le montant de cette dernière.

Au vote, cette proposition est rejetée par 25 voix contre 21.

Rubrique 430.365.00 – Environnement (Fondation Les Cerlatez)

Gouvernement et majorité de la commission :
190'000 francs.

Minorité de la commission :
215'000 francs.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS), au nom de la minorité de la commission : Il s'agit ici du budget qui est octroyé au Centre nature Les Cerlatez, qui fournit des prestations notamment dans l'entretien du biotope qu'est l'étang de la Gruère. Je vous rappelle que ce site accueille plus de 100'000 visiteurs par année et, en 2007, l'accueil s'est fait dans des conditions extrêmement délicates étant donné que les sentiers ne sont plus du tout adaptés pour l'accueil de ces visiteurs.

Ce que je propose ici, c'est une opération blanche et, en cela, c'est une proposition qui est nouvelle, c'est-à-dire que je propose qu'on augmente de 25'000 francs la subvention au Centre Les Cerlatez via le budget de l'OEPN tel que c'est mentionné ici mais qu'on prélève ces 25'000 francs sur le budget de Jura Tourisme parce que je trouve qu'il est équitable que, et le tourisme et la protection de la nature participent à 50 % à l'entretien de ce site, par l'enlèvement de déchets par tonnes par année, l'entretien des sentiers, etc. Cela n'implique donc aucun nouvel engagement financier, c'est juste un transfert de 25'000 francs entre le Département de l'Economie (Jura Tourisme), page 114 de votre budget (377.01) et le Département de l'Environnement (EPN).

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Je ne vais pas vous rabâcher les explications que je vous ai servies lors du débat d'entrée en matière. Le Gouvernement a dû opérer des arbitrages. Dans sa majorité, la CGF les a compris et approuvés.

Quelles que soient la sympathie et le respect que l'on éprouve pour cette magnifique Fondation des Cerlatez, on

ne peut déroger à la règle que l'on s'est fixée, sauf à considérer que les sacrifices ne doivent pas être équitablement répartis.

S'agissant des éléments que vient d'apporter Lucienne Merguin, je laisse le Gouvernement nous dire si c'est possible d'équilibrer ces deux comptes.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Ce ne sera pas vraiment une opération blanche dans la mesure où, naturellement, les 25'000 francs qu'on sollicitera auprès de Jura Tourisme nous seront réclamés en supplément dans la subvention annuelle. Donc, quelque part, ce ne sera pas une opération blanche.

Par contre alors, on est conscient de la problématique des infrastructures d'accueil de ce site et le Gouvernement a créé un groupe de travail, dans lequel Madame la députée Merguin travaille. Le Gouvernement estime qu'il serait nécessaire, maintenant, d'obtenir le rapport final de ce groupe de travail qui était chargé d'étudier le développement des infrastructures d'accueil et la valorisation du site de la Gruère et nous estimons, au Gouvernement jurassien, que c'est anticiper le résultat de ce travail qui, lui-même, doit comporter des propositions en matière de financement du site de la Gruère.

Donc, nous proposons de ne pas entrer en matière sur cette proposition.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 19.

Rubrique 540 – CEJEF

M. Hubert Godat (VERTS) : Je serai très bref, ce n'est pas une proposition de modification.

Discuter du budget à la veille de Noël, c'est une évidence de calendrier mais c'est aussi une belle coïncidence car il y a un je-ne-sais-quoi dans l'air du temps qui invite à croire aux belles histoires. Et des belles histoires, notre petite République en a à raconter. Nous avons, nous aussi, nos nati-vités, nos naissances miraculeuses.

Voyez celle du CEJEF par exemple, ce fruit de l'union spirituelle, chaste et immaculée, du saint patron de l'économie d'une époque pas si lointaine et d'une bienheureuse novice au cœur pur et à l'âme blanche. Naissance aux forceps, certes, mais pas sur la paille pour le CEJEF et son frère jumeau le SFO. Oui, on attendait un enfant, il en est venu deux !

Ils ont été tout de suite de beaux chérubins joufflus, potelés, dodus presque, et dotés d'un robuste appétit. Qu'on en juge : dès le premier jour, un train de vie de la plus grande classe (classe 25) et ensuite, c'est inscrit au budget 2008, 473'000 francs de dépenses pour CEJEF et SFO réunis, ce qui, vous avouerez, est assez loin des 700'000 francs d'économies que les prophètes nous avaient promis.

Dans le petit peuple des enseignants, des directeurs d'école, des parents d'élèves et peut-être même au sein du Service de l'enseignement, peu de gens se sentent la vocation de jouer le rôle du bœuf ou de l'âne ou du dindon de la farce car ces gens, qui ont dans leur grande majorité le souci de l'école, d'une formation de qualité pour nos enfants et nos adolescents, sans tabous ni crispations quand il s'agit

de rendre l'école meilleure et pourquoi pas moins chère chaque fois que c'est possible, ces gens-là s'interrogent : pour dégager 700'000 francs d'économies en coûtant déjà soi-même presque un demi-million, il faudra au CEJEF donc trouver à peu près 1,2 million chaque année. Où ? Comment ? Sur le dos de qui ?

En attendant qu'un miracle se produise, nous veillerons à ce que ce conte de Noël un peu burlesque ne se termine pas en histoire à dormir debout ! Merci de votre attention.

La présidente : Merci, Monsieur le Député, pour ce conte de Noël des temps modernes. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? Bien, cela ne semble pas être le cas et nous allons donc passer à l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2008.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement.

14. **Motion no 832**
Exonération fiscale des bourgeoisies n'accordant plus de privilèges à leurs ayants-droit
Germain Hennet (PLR)
15. **Motion no 833**
Amélioration de la procédure de désignation des candidat(e)s hors liste (article 44 de la loi sur les droits politiques et article 43 de l'ordonnance concernant les élections communales)
Anne Seydoux (PDC) et consorts
16. **Question écrite no 2131**
Fraudes fiscales et mailles du filet fiscal : quels moyens de lutte ?
Suzanne Maître (PCSI)
17. **Question écrite no 2135**
Du rendement quasi nul des fonds cantonaux
Nicolas Eichenberger (PLR)
19. **Motion no 830**
Energie solaire : bénéficiaire des fonds du centime climatique
Lucienne Merguin Rossé (PS)
20. **Motion no 836**
Dessine-moi un développement durable
Erica Hennequin (VERTS)
21. **Motion no 837**
Mieux anticiper les intempéries en redonnant de l'espace à l'eau et dégager les moyens financiers
Lucienne Merguin Rossé (PS)
22. **Motion no 838**
Protection contre les crues à Porrentruy : des mesures urgentes à prendre
Ami Lièvre (PS)

23. **Motion no 839**
Protection contre les crues à Delémont : des mesures urgentes à prendre
Ami Lièvre (PS)
24. **Motion no 840**
Crue exceptionnelle de la Birse : il faut réactiver le projet régional d'évacuation des eaux de la Birse (PREE)
Ami Lièvre (PS)
25. **Motion no 841**
Protection contre les crues et gestion des cours d'eau dans la RCJU : organisation, financement et législation à réviser en priorité et en profondeur
Ami Lièvre (PS)
26. **Motion no 842**
Intégrer le réseau hydrographique à la gestion du territoire !!!
Gabriel Schenk (PLR)
27. **Question écrite no 2129**
Où vont les matériaux de déblais de l'A16 ?
Lucienne Merguin Rossé (PS)
28. **Question écrite no 2132**
Réduire les coûts et les tâches de l'Etat : parlons concret !
Dominique Baettig (UDC) et consorts
29. **Interpellation no 727**
Benteler : jusqu'à quand des fumées qui empoisonnent Saint-Ursanne, joyau touristique du Jura
Jean-Paul Lachat (PDC)
30. **Interpellation no 728**
Tout a-t-il été fait pour la réalisation du passage sous-voies de Lorette à Porrentruy
Pierre-Olivier Cattin (PCSI)
31. **Motion no 835**
Proposer un «contrat d'association» avec la ville de Bienne
Pierre-André Comte (PS)
32. **Question écrite no 2130**
Pléthore de jeunes enseignants
Sabine Lachat (PDC)
33. **Interpellation no 729**
Une Ecole de culture générale performante
Germain Hennet (PLR)
34. **Postulat no 260**
Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
Hansjörg Ernst (VERTS)
35. **Postulat no 261**
La sauvegarde des emplois : une tâche de l'Etat
Rémy Meury (CS-POP)
36. **Question écrite no 2134**
La musique sérieuse, vous connaissez ?
Alain Schweingruber (PLR)
37. **Motion no 831**
Renoncer à la prise en charge des frais de remplacement pour mandat politique des enseignants jurassiens
Jean-Paul Gschwind (PDC)
38. **Question écrite no 2128**
Places d'apprentissage dans l'administration cantonale
Vincent Wermeille (PCSI)
39. **Question écrite no 2133**
Droit, pratique et jugement de divorce : assistons-nous à une forme de désignation de mouton noir, sur prétention féministe avec lapidation psychologique et économique de l'homme coupable ?
Dominique Baettig (UDC) et consorts
40. **Interpellation no 726**
Procédure d'adoption dans le Jura : à quelles conditions ?
Christophe Schaffter (CS-POP)

(Tous ces points sont reportés à la prochaine séance.)

La présidente : Nous allons maintenant mettre un terme à nos débats. Toutefois, je tiens à vous adresser quelques mots et, pour ce faire, je vais rejoindre l'autre tribune.

Très chers collègues Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, voici arrivé le moment qui hier, voire avant-hier encore, me paraissait terriblement lointain... celui de la fin de mon mandat de présidente du Parlement jurassien. Lors de mon discours d'investiture en l'église Saint-Marcel il y a douze mois, j'utilisais pour définir le Parlement la métaphore du bateau – c'en était une – qui était à quai et que je devais conduire au large avec un équipage renouvelé.

Au terme de cette année, le bateau est au grand large et suit désormais son cap, me semble-t-il, avec aisance. J'ai eu à cœur de permettre à chacune et à chacun de prendre sa place et de trouver goût au débat tout comme de permettre à nos discussions d'avoir lieu principalement sous le signe de la cordialité. Bref, j'ai tenté de gérer nos séances aussi bien que possible ! Y suis-je arrivée ? Je ne le sais pas vraiment et, quelque part, c'est peu important... mais tout ce dont vous pouvez être certains, c'est que j'y ai mis toute ma conviction et tout mon cœur.

Cette année peut être revisitée dans différents tableaux :

- Tableau des chiffres tout d'abord... Ce fut plus de 100 présentations, 4 voyages à l'étranger, des centaines, voire des milliers de nouveaux visages et de mains serrées, 11 pléniums à présider, 2 jolis lapsus linguae résultant de l'hyper activité cérébrale dont on doit faire preuve lorsque l'on gère un plénium; je vous les rappelle : j'avais dit «discussion claude» au lieu de close en référence à une certaine Madame Claude qui gérait un certain genre de maison et «députin» résultant de la contraction bien involontaire entre un noble titre et un très joli prénom ...
- Tableau de l'institution «Parlement» ensuite ... Je retiendrai de mon expérience la nécessité d'œuvrer à la préservation ou, mieux encore, au renforcement des prérogatives du Parlement. La révision actuelle de la convention des conventions, ce dispositif complexe qui règle le régi-

me concordataire intercantonal, en fait l'éclatante démonstration. Un pouvoir intermédiaire s'impose peu à peu dans les rapports institutionnels, pouvoir qui relègue gentiment les législatifs cantonaux à un rôle subalterne. Dans ces conditions, il est nécessaire d'oser prendre des initiatives car, si nous n'y prenons garde, notre Parlement, tout comme les autres parlements suisses, se retrouvera très rapidement au statut de simple chambre d'enregistrement. Il est dès lors absolument vital et nécessaire que les groupes politiques et les commissions parlementaires, que cela soit par la qualité de la réflexion, par l'imagination, par la volonté d'agir avec les outils à disposition surtout, veillent de manière constante sur l'institution et sur ses prérogatives.

La mission première d'un parlement est d'élaborer le dispositif législatif qui sauvegarde les intérêts de la population dont il est le représentant. Cette phrase est bien moins convenue qu'on pourrait le penser. En effet, au-delà de nos divergences idéologiques, je crois que nous avons à penser davantage à la cohésion de l'institution étatique, à restituer ensemble au Parlement le rayonnement et l'influence qu'on attend de lui. De notre capacité à relever ce défi dépend la qualité du regard que portent les Jurassiennes et les Jurassiens sur leur législatif cantonal.

Au cours de mes nombreuses représentations officielles, j'ai pu constater que la population jurassienne ne demande pas mieux que de pouvoir s'appuyer sur le Parlement pour faire valoir ses attentes, fussent-elles sociales, économiques ou culturelles. Chose tout à fait naturelle, me direz-vous... mais la question demeure de savoir si nous sommes à la hauteur de cette attente collective ! A entendre certaines remarques, pas toujours objectives, je vous le concède, on en doute quelquefois. Le Parlement souffre – est-ce général ou circonstancié, je ne le sais pas vraiment – d'un déficit de crédibilité et je dirais même d'un déficit d'affection pour forcer un peu le trait. Mais je reste pleine d'espérance et de confiance, rassurez-vous. Je vous sais tous passionnés par votre haute mission tout comme je vous sais tous parfaitement honnêtes dans la façon de l'accomplir. Travaillons donc à l'amélioration de l'image que notre institution restitue au public. Nous sommes capables de cohésion, j'en suis sûre, tout comme nous sommes également aptes à nous retrouver sur les grands principes qui orientent et qui nous guident dans notre réflexion.

Le Parlement est l'autorité souveraine qui, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, s'impose comme le partenaire actif et reconnu du Gouvernement dans la conduite des affaires de l'Etat. Tel est mon sentiment au moment de transmettre le témoin à mon successeur. Je suis très fière de cette belle et noble institution et suis persuadée que nous saurons trouver des socles communs pour bâtir ensemble le futur de notre Canton.

- Tableau des changements ensuite... Au début de l'année 2007, le Parlement a révisé partiellement la loi et son règlement d'organisation. Il a décidé de prendre son autonomie et, dans le prolongement de cette décision, j'ai eu le privilège d'annoncer pour la première fois l'élection du Secrétaire du Parlement ainsi que de présenter également pour la première fois le budget du Parlement.
- Tableau des émotions et des sentiments enfin... J'ai eu un immense plaisir, de la joie à foison et une fierté extrême à

revêtir l'habit de première citoyenne du Canton. J'ai eu le privilège d'être invitée dans de nombreux endroits et en ai très largement tiré profit, notamment sur les plans de la convivialité et de la fraternité qui ne sont pas des mots qui sonnent creux lorsque l'on va à la rencontre des Jurassiennes et des Jurassiens. A chaque fois, ces rencontres avec celles et ceux qui font la richesse du Jura furent plaisir et enthousiasme sans cesse renouvelés. Notre Canton compte de très belles et de très riches personnalités qui disposent de ressources, de convictions, d'énergie et de talent à profusion.

Avant de conclure, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Jean-Claude Montavon, Nicole Roth et Louis-Philippe Seuret qui, tous les trois, ont été pour moi des collaborateurs hors pair, dévoués, compétents et disponibles... même si, des fois, Jean-Claude fut volcanique ! (*Rires.*) J'ai hésité à le dire, tout d'un coup, vous avez une espèce d'éruption qui se passe à la tribune mais cela va très bien ! Un merci chaleureux va également aux membres du Bureau pour leur excellente collaboration qui fut empreinte de cordialité et d'ouverture. Je tiens aussi à remercier Nadine, la gérante de la cafétéria, les policiers qui sont présents à chacune de nos séances ainsi que la dame qui entretient cette salle après nos débats.

Enfin, un merci tout spécial à vous toutes et tous qui m'avez élue il y a une année à cette haute fonction. J'ai aimé cette mission et je la quitte aujourd'hui avec un pincement au cœur. Au moment de partir, je tiens à vous faire part de toute ma gratitude et je vous suis infiniment reconnaissante de m'avoir permis de vivre cette magnifique année pleine de richesses, de bonheurs et d'émotions. C'est vraiment émouvant !

Vous avez désigné aujourd'hui François-Xavier Boillat à la présidence du Parlement pour l'année prochaine. Je lui souhaite d'ores et déjà un très grand plaisir dans son nouveau mandat et l'encourage à profiter pleinement de cette magnifique année qui l'attend.

Je félicite bien évidemment aussi très chaleureusement les autres élus du jour, à savoir Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider qui endossera l'habit de présidente du Gouvernement en 2008, Monsieur le vice-président du Gouvernement, Messieurs les premier et deuxième vice-présidents du Parlement ainsi que les scrutateurs et leurs suppléants. A tous, je vous réitère mes sincères félicitations et vous remercie par avance pour votre engagement.

Je termine en vous souhaitant à toutes et tous – mais quelle émotion mon Dieu ! – à vos familles, à vos proches ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers une très belle Fête de Noël placée sous le signe de la paix, du repos et des retrouvailles familiales, des Fêtes de fin d'année placées sous le signe du bonheur, des rires et de la détente, et, d'ores et déjà, je vous adresse mes vœux les meilleurs pour l'année 2008. Un très grand merci pour votre attention et rendez-vous tout à l'heure à Saingnégier pour fêter comme il se doit l'élection du nouveau président du Parlement. (*Applaudissements.*)

La présidente : Je lève la séance pour la dernière fois !

(*La séance est levée à 17.45 heures.*)